Centre Ardèche SCoT

TOME 2

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PADD

Version de travail mis au débat en comité syndical du 12 décembre 2019

Surligné en jaune : les modifications et compléments suite réunion PPA du 22/10 et contributions écrites, puis validation bureau SCoT

Autres modifications à venir :

- *Suite réunion publique du 28/11*
- *Suite débat en CS le 12/12*

PROJET

SOMMAIRE

Préambule 5

1 – Etre Acteur du Territoire **7**

1 - 1 - Un développement démographique dynamique et raisonné *7*
1-1-1- Une répartition différenciée selon les territoires pour permettre à chacun de se développer selon ses capacités 8
1-1-2- Une nécessité de maintenir les classes d'âge d'actifs pour répondre aux enjeux futurs 8
1 - 2 - Une organisation territoriale solidaire qui affirme la place des bassins de vie et le rôle fédérateur de leurs villes centre. *9*
1 - 3 - Un développement à taille humaine *12*
1-3-1 - Habiter : Proposer une offre de qualité et variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants 12
1-3-1-1 – Produire des formes d'habitat diversifiées 12
1-3-1-2- Développer une offre qui réponde aux besoins 13
1-3-2 - Travailler : Favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux 14
1-3-2-1 : Soutenir et développer l'industrie et l'artisanat 14
1-3-2-2- Développer une économie variée 14
1-3-2-3 – Organiser l'accueil des activités 15
1-3-3 - Vivre (au quotidien…) : Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services et de commerces 18
1-3-3-1 – Préserver le maillage structurant des équipements 18
1-3-3-2- Organiser l'activité commerciale 18
1-3-3-2-1 Encourager le maillage de l'offre commerciale de proximité au plus près des habitants. 18
1-3-3-2-2 Encadrer le développement des zones périphériques en renforçant l'offre existante 19

2- Un Territoire Vivant **22**

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants *22*
2-1-1- Permettre à tous d'accéder au logement 22
2-1-1-1- Proposer une offre de logements locatifs sociaux privés ou publics 22
2-1-1-2- Proposer une offre de logements adaptés aux situations particulières 23
2-1-2- Agir contre la précarité énergétique 23
2-1-2-1- Réhabiliter les logements anciens en intégrant des objectifs de performances énergétiques 23
2-1-2-2- Viser la sobriété énergétique 23
2-1-3- Répondre aux besoins des plus fragiles en confortant une offre de services de proximité 23
2-1-3-1- Soutenir l'économie sociale et solidaire 23
2-1-3-2- Anticiper l'offre économique à apporter au vieillissement de la population 24
2-1-4- Optimiser les déplacements dans un territoire contraint 24
2-1-4-1 – Optimiser les déplacements 24
2-1-4-2- Optimiser l'usage de la voiture 24
2-1-4-3- Développer les modes « actifs » (marche, vélo…) 25
2-1-4-4- Promouvoir l'écomobilité dans le cadre du travail 25
2-1-4-5- Soutenir les transports en commun et prévoir une urbanisation plus dense dans les secteurs desservis par le bus urbain T'CAP 25
2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature *28*
2-2-1- Affirmer une gestion économe de la consommation foncière 28
2-2-1-1 - Prioriser la requalification et le réinvestissement de l'existant dans tout projet de développement 28
2-2-1-2- Se fixer un objectif raisonné de consommation foncière 28
2-2-2- Protéger la biodiversité à toutes les échelles 29
2-2-2-1 – Identifier la biodiversité à toutes les échelles 29
2-2-2-2 – Prendre en compte la trame verte et bleue et identifier les autres trames favorables à la biodiversité 29
2-2-2-3 – Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques 29
2-2-2-4 – Préserver les zones humides : un patrimoine riche pour la biodiversité 30
2-2-3 - L'eau : une ressource rare à protéger absolument 32
2-2-3-1- Prendre en compte l'enjeu lié à la ressource en eau dans les projets de développement 32
2-2-3-2- Economiser l'eau 32
2-2-3-4- Protéger et garder l'eau 32
2-2-4- Minimiser l'exposition aux risques / gérer les déchets 33
2-2-4-1- Minimiser l'exposition des habitants aux risques, nuisances et pollutions. 33
2-2-4-2- Gérer durablement les déchets 33

PROJET

3- Un Territoire Attractif 34

3-1 : Valoriser les ressources locales… *34*
3-1-1- Des paysages ressources d'avenir 34
3-1-1-1- Protéger et mettre en valeur les paysages, ressource d'avenir pour l'attractivité du territoire. 34
3-1-1-2- Améliorer la (re)découverte des paysages du Centre Ardèche et favoriser leur perception. 35
3-1-1-3- Intégrer la notion de qualité paysagère aux projets de développement 35
3-1-2 - Lutter contre le changement climatique, réduire les consommations énergétiques et produire des Energies Renouvelables (EnR) 35
3-1-2-1- Lutter contre le changement climatique et s'inscrire dans un projet d'adaptation à ses effets 36
3-1-2-2- Réduire les consommations énergétiques 36
3-1-2-3- Produire des énergies renouvelables variées dans le respect du territoire à toutes les échelles 36
3-1-3 – Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial 37
3-1-3-1- Soutenir l'économie agricole et sylvicole 37
3-1-3-2- Une ressource foncière à préserver et valoriser 38
3- 2 : … Pour renforcer l'attractivité du territoire. *41*
3-2-1- Accompagner un développement touristique durable 41
3-2-1-1- Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté pourvoyeur d'emploi 41
3-2-1-2- Développer un tourisme d'itinérance douce : singularité de la destination Centre Ardèche 41
3-2-2- Valoriser le patrimoine bâti, industriel et culturel 44
3-2-2-1- Révéler les richesses d'un passé industriel 44
3-2-2-2- Mettre en valeur les patrimoines bâtis 44
3-2-3- Valoriser les savoir-faire : *industries, terroirs (agritourisme), circuits-courts…* 44
3-2-3-1- Mettre en valeur les savoir-faire industriels 45
3-2-3-2- Miser sur une production agricole locale, de qualité valorisant les terroirs 45

4 – Un territoire ouvert 46

4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins *46*
4-1-1- Viser la complémentarité avec l'offre commerciale des pôles voisins 46
4-1-2- Déplacements : renforcer les liaisons TC inter-territoires 47
4-1-2-1- Développer une liaison TC entre la CAPCA et la CCVD entre les communes de La Voulte/Le Pouzin, Livron, Loriol 47
4-1-2-2- Anticiper la réouverture aux voyageurs de la gare du Pouzin 47
4-1-3- S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche 47
4-1-4- Développer et structurer un inter-SCoT 47
4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire *48*
4-2-1- Un enjeu de développement des projets structurants sur les secteurs de la montagne et des pentes 48
4-2-2- S'appuyer sur la vallée du Rhône, une ouverture sur l'Europe 49
4-2-2-1- Un espace stratégique de développement 49
4-2-2-2- Requalifier et développer la zone économique du Pouzin Rhône-Vallée 49
4-2-2-3- Travailler l'intermodalité : port fluvial / fer / route ; 49
4-2-3- Renforcer l'attractivité de Privas – ville préfecture ; 50
4-2-4- Développer l'équipement numérique : communiquer/échanger… 50

CARTES DE SYNTHESES :

1- Armature territoriale : structurante et solidaire....10-11
2- Foncier d'activité : identifier les zones stratégiques par bassin de vie....16-17
3- Armature commerciale : renforcer le commerce de proximité dans les centralités....20-21
4- Déplacements : organiser une mobilité solidaire....26-27
5- Trame verte et bleue : à maintenir et préserver....30-31
6- Enjeux agricoles : des espaces en déprise, des espaces sous pression....40-41
7- Tourisme et patrimoine : itinérance douce et complémentarité....42-43
8- GLOSSAIRE....51

PROJET

PREAMBULE : cap sur 2040

Aussi bien outil de prospective qu'outil d'urbanisme juridique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) permet aux élus, en concertation avec les partenaires publics et les habitants, de définir les directions et les conditions d'un développement durable pour le territoire à l'horizon 2040. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est au cœur de la démarche du SCoT pour définir une vision stratégique commune. Le PADD doit répondre aux enjeux soulevés dans le diagnostic, il exprime la politique d'aménagement et de développement que les élus souhaitent voir se réaliser. Le PADD est essentiel à la démarche SCoT, il conditionne le contenu du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), partie opposable du SCoT.

Toutes les parties du SCoT sont complémentaires et doivent proposer une vision globale et dynamique du territoire. *Le contenu du PADD est régi par l'article L141-4 du Code de l'Urbanisme.*

Un préalable partagé : …l'avenir ne se prévoit pas, il se (co)construit...

Le SCoT Centre Ardèche compte 82 communes et 63 090 habitants en 2018. Il est constitué de trois intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, la Communauté de Commune de Val'Eyrieux et la Communauté de Commune du Pays de Lamastre). Par ailleurs, les 2/3 des communes du territoire, représentant la moitié des habitants, sont comprises dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Le PADD du SCoT Centre Ardèche propose une vision transversale du projet politique d'aménagement. Ce parti pris qui vise à répartir les différents domaines sous plusieurs items reflète l'interdépendance de chaque orientation et la volonté politique de porter un projet de territoire à son image : multiple et solidaire.
Réfléchir à l'avenir du Centre Ardèche à travers l'outil SCoT, c'est permettre d'anticiper et d'organiser au mieux son développement à l'Horizon 2040 tout en veillant à l'équilibre, à la solidarité et à l'alliance des bassins de vie qui le constituent.

Pour répondre à ces enjeux, le projet est construit autour de quatre ambitions :

Être acteur du territoire, c'est choisir son développement… mettre en œuvre un projet ambitieux en termes de développement économique, d'emploi, indispensable au projet d'avenir et à la volonté partagée de rétablir l'équilibre entre les territoires.

Un territoire vivant, c'est un territoire habité dont il faut prendre soin… être attentif aux « vivants », les habitants et l'environnement, en se donnant les moyens d'équilibrer les enjeux de développement et de préservation.

Un territoire attractif, c'est valoriser et créer de la richesse localement… permettre le projet de développement en renforçant le potentiel du territoire, une stratégie globale pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités.

Un territoire ouvert, c'est participer et s'inscrire dans les dynamiques voisines… affirmer la place stratégique du SCoT au centre de l'Ardèche et en complémentarité avec les territoires voisins dont le dynamisme participe à l'attractivité du territoire.

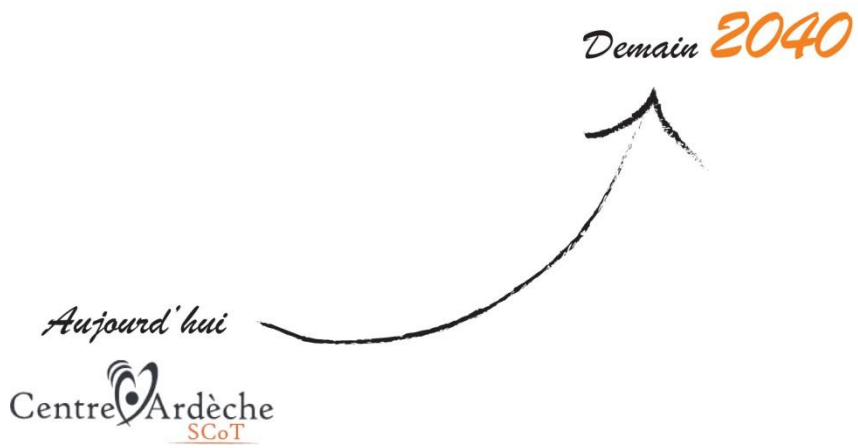

SCoT Centre Ardèche : à l'interface de l'Auvergne et des Alpes,

s'allier et coopérer avec les territoires voisins

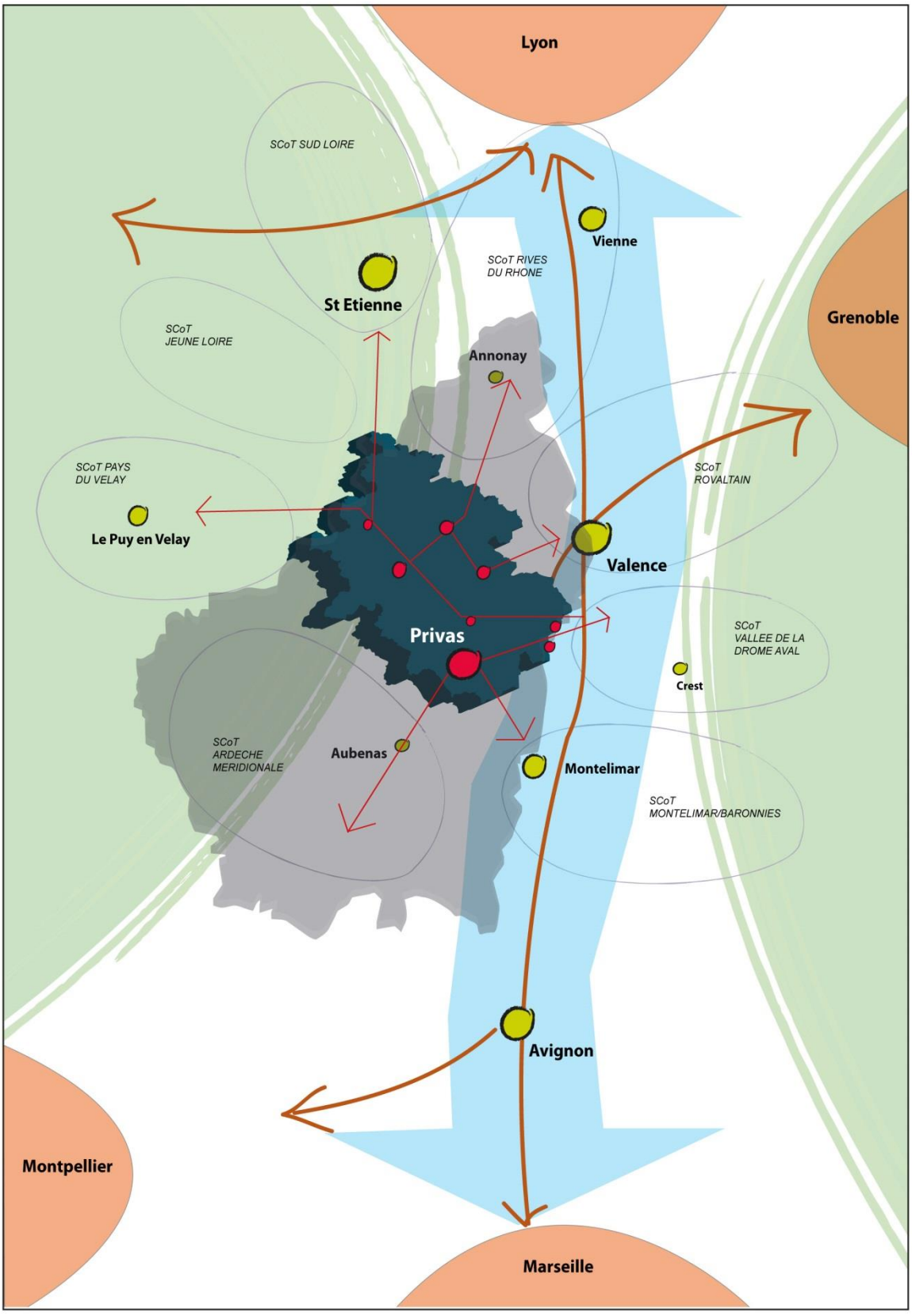

Réalisation SyMCA/SCoT. 2019.

1 -
Être Acteur du Territoire

1 – Etre Acteur du Territoire

Etre acteur, c'est choisir son développement…

Pour rendre possible une stratégie territoriale cohérente, le Centre Ardèche doit accueillir de nouveaux habitants. Le territoire a connu un exode rural jusqu'en 1990. Depuis, la croissance démographique est repartie à la hausse mais de manière déséquilibrée et avec une démographie des actifs vieillissante…

Le territoire est maillé de villes à taille humaine, interfaces entre monde urbain et monde rural, elles fédèrent leur bassin de vie et jouent un rôle moteur pour leur développement. Elles sont bien dotées en services, commerces et infrastructures qui sont des éléments indispensables pour retenir l'attention des investisseurs.

Par-delà l'accueil de nouveaux habitants, le territoire doit maintenir, créer ou attirer de nouvelles entreprises, ou structures économiques pourvoyeuses d'emploi local, qui respectent le cadre et les modes de vie. En effet, les contraintes géographiques liées au relief et aux difficultés d'accessibilité pour une partie du territoire nécessitent une réponse forte d'accompagnement de l'emploi et la possibilité d'accueillir des activités variées.

L'ambition première pour le territoire du Centre Ardèche sera de se donner les moyens d'attirer de nouveaux habitants en proposant un projet de territoire qui s'inscrit dans le futur : un développement économique adapté, à taille humaine, économe qualitatif et attractif.

1 - 1 - Un développement démographique dynamique et équilibré

Le territoire du SCoT compte 63 086 habitants en 2018 dont plus de la moitié se situe dans la frange Est (vallée du Rhône et pôle privadois). Depuis 1999, la croissance démographique est faible voire négative. Cette déprise démographique s'est inversée depuis le début des années 2000, mais la reprise bénéficie principalement aux territoires sous l'influence de la vallée du Rhône, alors que les territoires de l'Ouest continuent dans une moindre mesure à perdre de la population. Le scénario de l'INSEE prévoit un développement faible entre 1200 habitants supplémentaires dans le scénario central et 4300 habitants supplémentaires dans le scénario supérieur d'ici 2040, soit un rythme annuel moyen compris entre 0.10 et 0.25% par an.

Le scénario retenu pour l'élaboration de la stratégie territoriale dans le cadre du SCoT s'élève à environ 7100 nouveaux habitants d'ici 2040, soit un rythme moyen de +0,54% par an

PROJET

Cet écart avec les prévisions de l'INSEE s'explique de deux manières :

-Un total qui résulte de la somme de 4 sous-secteurs : les secteurs de l'Ouest ont un développement qui reste négatif ces dernières années, le scénario INSEE à l'échelle du Centre Ardèche pénalise les secteurs dynamiques de l'Est en intégrant le développement négatif de l'Ouest. Il ne permet pas de répondre aux problématiques spécifiques des bassins de vie. Les projections démographiques ont été réparties en 4 sous-secteurs aux dynamiques différentes.

-Une forte volonté de *maintenir et attirer les classes d'âges d'actifs* : le scénario INSEE en prolongeant les tendances, montre un fort vieillissement de la population. Ce vieillissement est pris en compte dans le projet global, mais il est également nécessaire de maintenir voire développer de l'emploi local pour répondre aux enjeux futurs.

Le scénario du SCoT ne vise pas à embellir les difficultés rencontrées par les territoires en déprise, mais il est au contraire un défi politique fort et une stratégie collective qui vise d'une part à affirmer une solidarité territoriale entre les bassins de vie (le développement de la frange Est doit profiter aux territoires de l'Ouest) et d'autre part à équilibrer le développement en complémentarité et non en concurrence.

Par ailleurs, cette ambition démographique, conjuguée à la nécessaire économie de foncier, nécessite de rompre avec les formes urbaines dominantes des dernières décennies et de proposer des densités plus importantes et plus en harmonie avec les silhouettes des centres-villes, bourgs et villages.

1-1-1- Une répartition différenciée selon les territoires pour permettre à chacun de se développer selon ses capacités

La répartition du développement démographique a été calculée sur la base de 4 secteurs puis ramenée à l'échelle de chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) de 2019 à 2040 :
-La Communauté de Communes de Val Eyrieux dont le développement passé est négatif, prévoit un développement d'environ **+58 habitants par an**, soit un rythme de **+0,40% par an,**
-La Communauté de Communes du Pays de Lamastre, dont le développement passé n'a pratiquement pas évolué, retrouverait une perspective positive avec environ **+24 habitants par an,** soit un rythme **de +0,40% par an**
-La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, CAPCA, dont le développement passé reste dynamique, conserverait ce rythme de développement avec environ **+256 habitants par an**, soit un rythme de **+0,57% par an.**

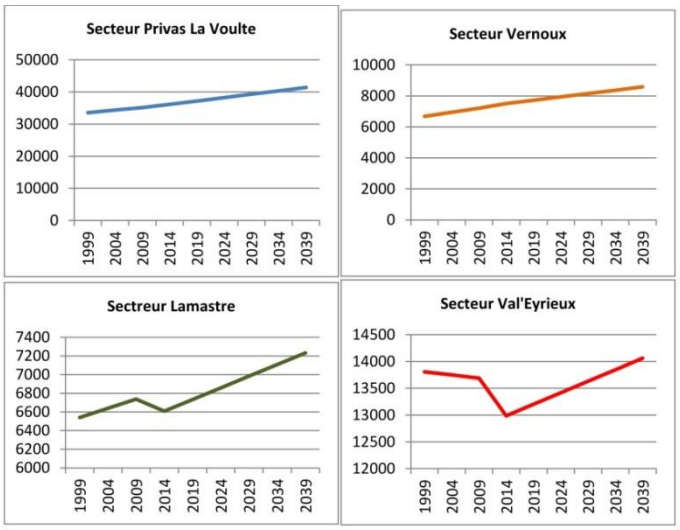

1-1-2- Une nécessité de maintenir les classes d'âge d'actifs pour répondre aux enjeux futurs

Le choix des scénarios sur chaque EPCI a été apprécié au regard de l'hypothèse qui vise à maintenir dans la projection la population les 20-60 ans. Cette volonté implique un projet de territoire qui accompagne l'économie locale dans sa diversité.

OBJECTIF 1 : Promouvoir un développement démographique dynamique permettant de soutenir et développer l'économie locale.

1 - 2 - Une organisation territoriale solidaire qui affirme la place des bassins de vie et le rôle fédérateur de leurs villes centres.

Le territoire Centre Ardèche est fortement conditionné par sa géographie et son fonctionnement entre vallées et plateaux. Le maillage territorial qui vise à structurer le projet affirme la place de chaque commune et leur interdépendance : villages, bourgs et villes au sein de sept bassins de vie. Cette organisation vise également l'optimisation des déplacements dans un territoire contraint en veillant à ce qu'aucune commune ne se trouve à moins de 15 minutes en voiture d'une ville/bourg disposant d'une offre de proximité. Ce maillage territorial organise la place de chaque commune sur le territoire en lien avec le projet démographique et économique :

- ***Affirmer le rôle fédérateur des villes centres au sein de leur bassin de vie soutenant les villages de par leur rôle de proximité***

Les villages constituent la majorité du territoire et sont emblématiques de son identité (57 communes sur 82 ont moins de 500 habitants). Le territoire est structuré autour de sept bassins de vie bien identifiés fonctionnant avec leur ville centre. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans le maintien de services, emplois de proximité pour les villages alentours parfois constitués d'habitat isolé en hameau. Un enjeu fort pour le Centre Ardèche est de maintenir et de conforter cet équilibre et de proposer un projet solidaire pour éviter les phénomènes d'isolement et les besoins en déplacements. Il s'agit donc de renforcer les villes de l'armature en leur donnant des objectifs d'accueil de population pour leur permettre de jouer leur rôle de centralité dans leur bassin de vie.

- ***Affirmer le rôle de polarité majeure à la ville préfecture Privas et organiser les communes limitrophes au sein du pôle urbain***

La commune de Privas ne constitue pas la centralité du territoire avec laquelle les communes fonctionnent au quotidien mais elle contribue au rayonnement du Centre Ardèche de par sa position de polarité structurante et rayonnante au niveau départemental et régional. Il s'agit donc de soutenir l'attractivité de Privas en lui donnant des objectifs ambitieux en termes démographique et économique. Elle est également une ville porte pour le PNR des Monts d'Ardèche en venant de la vallée du Rhône. Privas fonctionne de manière très étroite avec ses communes limitrophes qui profitent de ses équipements et services notamment du bus urbain T'Cap mis en place mi-2018 par l'agglomération Privas-Centre Ardèche. Il s'agit donc de considérer ces communes comme participant de l'attractivité de la ville préfecture et de leur donner des objectifs d'accueil de population en adéquation.

- ***Rééquilibrer les dynamiques au sein des communes péri-urbaines des vallées de la Payre, de l'Ouvèze et du Rhône et affirmer la place des villes portes de la vallée du Rhône***

Sur la frange Est, le territoire est constitué de communes dites péri-urbaines qui peuvent être considérées comme multi polarisées. Ces communes ont connu une croissance démographique soutenue ces dernières années avec le développement d'un habitat pavillonnaire majoritaire et une influence des pôles urbains comme Valence, Montélimar ou Privas où les habitants travaillent et consomment. Le développement démographique rapide de ces communes a créé un fort déséquilibre des villes centres dont elles dépendent, en particulier Privas/La Voulte mais également Valence pour partie. Ces communes participent de la dynamique de la frange Est mais leur développement doit aujourd'hui se faire au profit des polarités principales de Privas, La Voulte et Le Pouzin et non plus en concurrence.

OBJECTIF 2 : Affirmer une organisation territoriale structurante et attractive qui permet un développement cohérent pour chaque bassin de vie.

PROJET

Modification légende et carte : simplification des zones multipolarisées (à mettre dans le diagnostic), définition BV, rajout réalisation

SCoT Centre Ardèche : ARMATURE TERRITORIALE

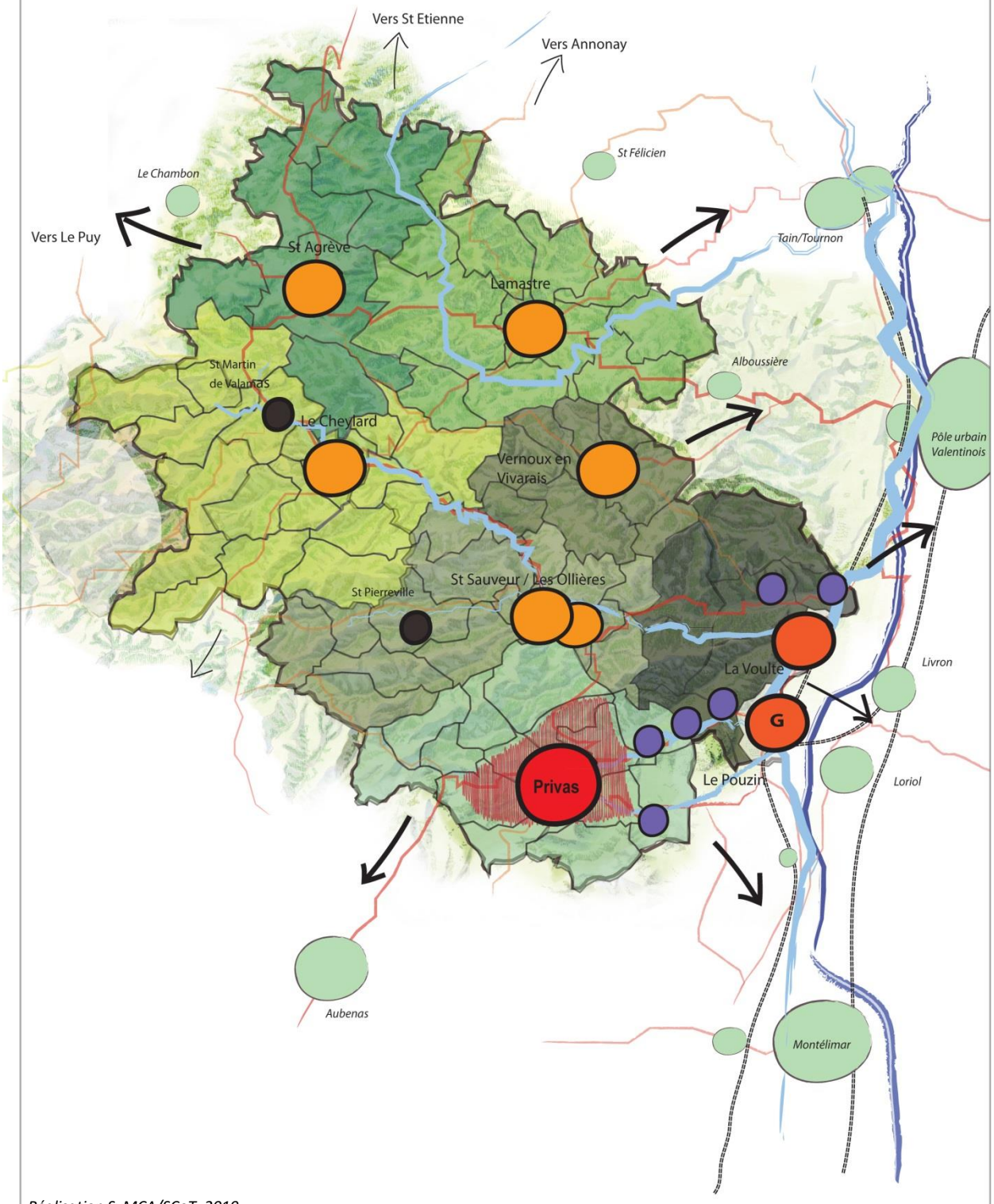

Réalisation SyMCA/SCoT. 2019.

Légende : armature territoriale *carte SCoT Centre Ardèche PADD 2019*

Privas : redonner de l'attractivité à la ville préfecture, capitale de l'Ardèche
Objectif : tendre vers 10 000 habitants en 2039 et diversfier l'économie

Identifier un **pôle urbain privadois** : constitué des 5 communes limitrophes qui fonctionnent avec la ville centre : St Priest, Veyras, Lyas, Coux, Alissas.

Villes portes de la vallée du Rhône : La Voulte/Rhône et Le Pouzin. *Elles jouent un rôle de pôles d'emplois important et disposent d'équipements structurants à développer (zones d'activité économique, gare, etc). Leur ouverture sur la vallée du Rhône constitue un emplacement stratégique.*

Communes périurbaines : Chomérac, Flaviac, Saint Julien en St Alban, Rompon, Beauchastel et St Laurent du Pape, sous l'influence de plusieurs polarités.

Villes : Le Cheylard, St Agrève, Lamastre, St Sauveur, Les Ollières, Vernoux en Vivarais : *leur place est stratégique pour permettre de conforter et maintenir les services et équipements nécéssaires aux villages de leur bassin de vie*

Bourgs : St Martin de Valamas et St Pierreville. *Ils disposent d'équipements structurants et de commerces qui leur permet de jouer un rôle de pôle relais pour les villages, leur développement doit être conforté.*

Polarités extérieures

G Future gare Le Pouzin

Flux hors territoire

Routes principales

Autoroute A7

Voie ferrée

BV* Le Cheylard : Accons, Arcens, Belsentes, Chanéac, Dornas, Jaunac, Le-Chambon, La-Chapelle-sous-Chanéac, Le-Cheylard, Mariac, St-Andéol-de-Fourchades, St-Barthémemy-le-Meil, St-Christol, St-Cierge-sous-le-Cheyrlard, St-Clément, St-Genest-Lachamp, St-Martin-de-Valamas, St-Michel-d'Aurance,

BV St Agrève : Devesset, Mars, St-Agrève, St-André-en-Vivarais, St-Jean-Roure, St-Jeure-d'Andaure, St-Julien-d'Intres, Rochepaule

BV Lamastre : Désaignes, Empurany, Gilhoc-sur-Ormèze, Labatie-d'Andaure, Lafarre, Lamastre, Le-Crestet Nozières, St-Barthélemy-Grozon, St-Basile, St-Prix

BV Vernoux : Chalencon, Chateauneuf-de-Vernoux, Silhac, St-Apollinaire-de-Rias, St-Jean-Chambre, St-Julien-le-Roux, Vernoux-en-Vivarais

BV St Sauveur/ Les Ollières : Albon-d'Ardèche, Beauvène, Dunière-sur-Eyrieux, Gluiras, Issamoulenc, Marcols-les-Eaux, Les-Ollières-sur-Eyrieux, St-Etienne-de-Serre, St-Julien-du-Gua, St-Maurice-en-Chalencon, St-Michel-de-Chabrillanoux, St-Pierreville, St-Sauveur-de-Montagut, St-Vincent-de-Durfort.

BV La Voulte / Le Pouzin : Beauchastel, Flaviac, Gilhac-et-Bruzac, Le-Pouzin, La-Voulte-sur-Rhône, St-Cierge-la-Serre, St-Fortunat-sur-Eyrieux, St-Julien-en-St-Alban, St-Laurent-du-Pape, Rompon,

BV Privas : Ajoux, Alissas, Chomérac, Coux, Creyseilles, Freyssenet, Gourdon, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rochessauve, St-Priest, Veyras.

**BV = bassin de vie*

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-1 - Habiter : Proposer une offre de qualité et variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants

Pour répondre à l'ambition démographique, il s'agit d'anticiper une politique de l'habitat et proposer une offre de logements adaptés aux besoins futurs. Pour favoriser le parcours résidentiel des ménages, il s'agit de proposer une offre diversifiée qui tienne compte des besoins à chaque étape de la vie, par exemple : petits logements accessibles pour les jeunes, appartements locatifs pour les jeunes ménages actifs, maisons en accession pour les familles et logements adaptés au vieillissement. Le territoire compte plus de 78% de maisons individuelles, l'objectif est donc de rompre avec les formes urbaines dominantes des dernières décennies, de proposer des densités plus importantes et de diversifier l'offre pour répondre à tous les besoins en tenant compte de l'intégration paysagère des nouveaux logements.

1-3-1-1 – Produire des formes d'habitat diversifiées

Le territoire doit proposer de produire des logements diversifiés dans la typologie et la forme urbaine *(collectif/ intermédiaire/ individuel*) pour répondre à plusieurs enjeux : répondre aux besoins des habitants dans leur parcours résidentiel, répondre à la nécessité de lutter contre l'étalement urbain en limitant la consommation foncière et répondre à la nécessité de rationaliser et optimiser les raccordements aux réseaux déjà existants. Il est nécessaire, pour répondre à ces enjeux, d'urbaniser en continuité de l'existant, notion qui sera définie dans le DOO.

Il s'agit également de maîtriser la localisation, la forme et la qualité des constructions nouvelles en s'appuyant sur les éléments structurants du paysage (murets, pentes, végétation, etc.). Il est nécessaire de permettre une réflexion en amont pour les projets d'aménagement dans un objectif de qualité (cf 3-1-1-3)

Les densités et les formes urbaines à produire seront déclinées selon la place des pôles au sein de leurs bassins de vie.

OBJECTIF 3 : Permettre un parcours résidentiel complet et de qualité sur le territoire en proposant une offre variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants actuels et futurs.

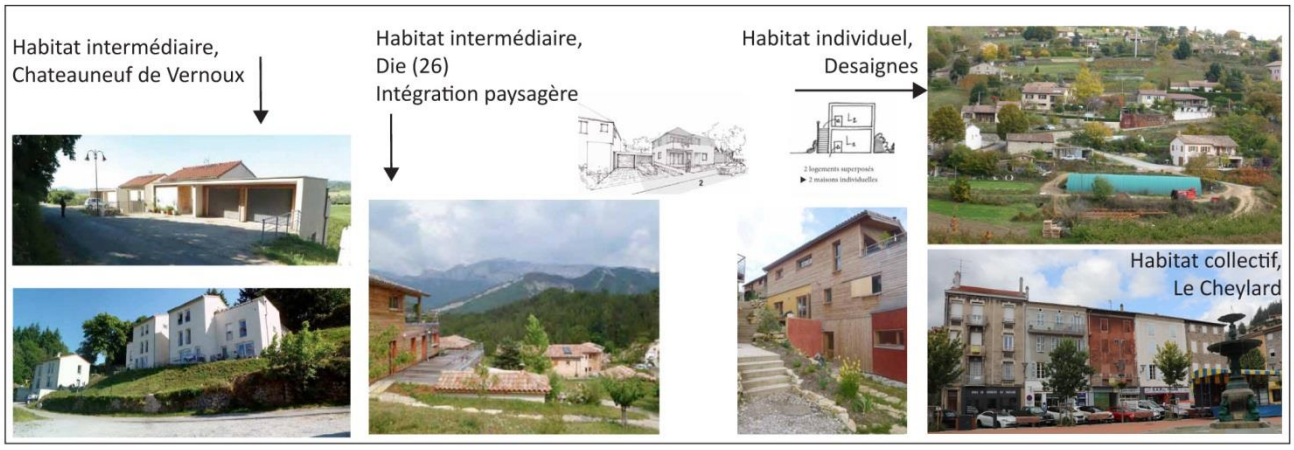

1-3-1-2- Développer une offre de logements qui réponde aux besoins

Pour proposer des logements aux futurs habitants et répondre aux besoins présents, le Centre Ardèche doit en priorité développer une politique de lutte contre la vacance. Une grande partie de ces logements sont bien situés (en centralité et à proximité des équipements) et participent également à la richesse du patrimoine bâti et à l'identité du territoire. Il s'agit donc dans un premier temps de se donner un objectif chiffré réaliste (en mobilisant les outils opérationnels traditionnels communaux ou intercommunaux tels que la mise en place de PLH, d'OPAH, de PIG, les ORI (*voir glossaire*) ou encore de nouvelles solutions adaptées). Cette lutte contre la vacance doit s'opérer autant dans les villes et bourgs centres à proximité des services que dans les villages pour permettre l'accueil de nouveaux habitants. Il s'agit également de réhabilitation des logements indignes ou indécents (voir objectif 2-1-2-1). La réhabilitation de logements vacants et logements dégradés participe à l'économie locale (BTP, artisans, tourisme) et à la nécessité de créer de l'emploi.

Par ailleurs, une offre de nouveaux logements doit être prévue pour répondre aux enjeux :

De desserrement des ménages : la diminution de la taille des ménages, en partie dû au vieillissement de la population, implique qu'il est nécessaire de produire plus de logements pour loger le même nombre d'habitants. Cependant, il s'agit de produire des logements adaptés à la taille des ménages donc plus petits et adaptés au vieillissement.

De renouvellement du parc : les logements trop dégradés qui sont détruits et ceux qui ont changé d'usage,

D'évolution des résidences secondaires (RS): il ne s'agit pas de produire une offre de RS en construction neuve mais d'estimer leur progression et donc les besoins induits en nouveau logement du fait de cette augmentation.

D'accueil de nouveaux habitants : la construction nécessaire pour répondre à l'effet démographique

En déduisant les logements vacants : il s'agit enfin d'estimer le nombre de logements vacants qui pourraient être remis sur le marché.

Les besoins en nouveaux logements d'ici 2040

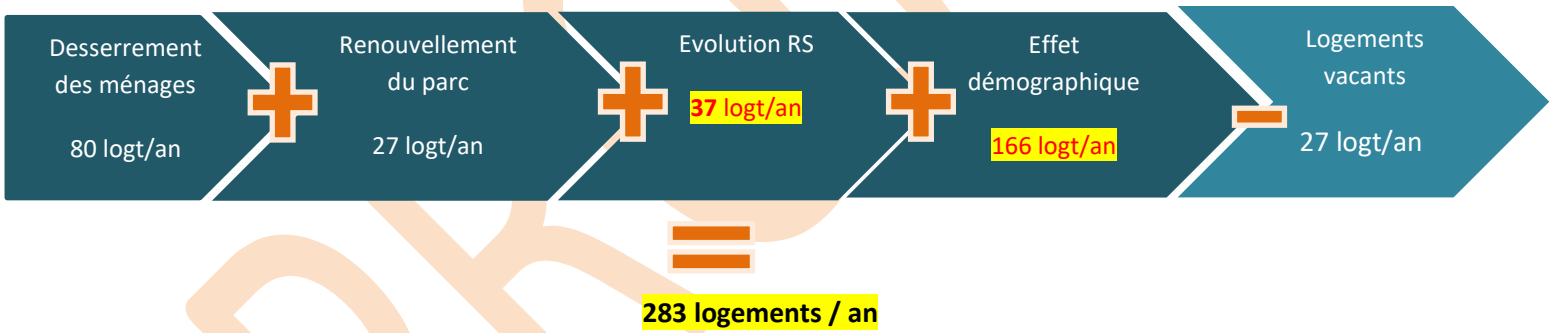

Prévoir la **construction d'environ 5600 nouveaux logements d'ici 2040** et les répartir de manière équilibrée au regard de l'armature territoriale définie et s'inscrire dans une dynamique résidentielle maitrisée :

- La **ville préfecture et les villes** des bassins de vie sont destinées à accueillir le plus de constructions nouvelles compte tenu de leur rôle polarisant disposant des services et équipements nécessaires,
- Les **bourgs** doivent être renforcés dans leur rôle fédérateur des villages voisins,
- Les **communes péri-urbaines** de la Vallée du Rhône, de l'Ouvèze et de la Payre doivent produire une offre suffisante et diversifiée pour conforter leurs équipements de proximité,
- Les **villages** devront produire une offre nouvelle qui permette de répondre au renouvellement des populations, et soutenir la remise sur le marché des logements vacants identifiés comme pertinents permettant de maintenir les identités villageoises.

OBJECTIF 4 : Construire un nombre suffisant de nouveaux logements et lutter contre la vacance en particulier dans les centres villes, bourgs et villages.

Le DOO répartit l'offre de logements dans l'armature territoriale par EPCI, il définit les densités et formes urbaines pour chacun des pôles de l'armature. Des fronts urbains sont précisés et illustrent la notion de continuité avec l'existant. Plus largement le DOO définit des objectifs de qualité paysagère pour l'insertion de l'habitat dans le paysage.

1-3-2 - Travailler : Favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux

Le choix d'un développement démographique qui vise en particulier l'accueil de classes d'âge d'actifs implique la création d'environ 2 000 emplois supplémentaires d'ici 2040 à l'échelle du territoire en conservant le taux de couverture actuel de 88% qui permet d'offrir de l'emploi local et éviter les déplacements. Il s'agit également d'un défi politique et d'une stratégie collective de développement d'une économie variée et créatrice d'emplois locaux. L'interdépendance des activités entre elles implique de permettre à chacune de trouver sa place sur le territoire (agriculture, agroalimentaire, tourisme, industrie, commerces, services…).

1-3-2-1 : Soutenir et développer l'industrie et l'artisanat

Le territoire du Centre Ardèche possède une histoire industrielle riche et variée qui a façonné son développement. Si les modes de production ont changé, l'industrie reste très présente sur le territoire en particulier dans les bassins de vie du Cheylard, de St Agrève, de Lamastre, de Vernoux, du secteur du Pouzin et de la vallée du Rhône.

Il s'agit donc d'affirmer la volonté de soutenir et développer les activités industrielles pourvoyeuses d'emplois locaux dans les secteurs stratégiques qui s'inscrivent dans une redynamisation démographique.

Les communautés de communes de Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre sont identifiées comme « territoires d'industrie » par le ministère. Il s'agit d'un nouveau dispositif mis en place par le gouvernement, en partenariat avec les Régions qui, depuis la loi NOTRe, disposent de la compétence « développement économique ». Ce dispositif vise à relancer les dynamiques industrielles et encourager le développement industriel des territoires.

Par ailleurs, le territoire dispose également d'un maillage d'entreprises artisanales important sur chaque commune qui permet de conforter l'activité locale. Il s'agit également de permettre le maintien et faciliter les installations des artisans.

OBJECTIF 5 : Soutenir et développer l'emploi industriel et artisanal dans les secteurs stratégiques.

1-3-2-2- Développer une économie variée

Le principe de diversification des activités préside chaque intercommunalité, conscientes de l'enjeu de devoir proposer des emplois variés. En plus de l'industrie et de l'artisanat, le territoire vise :

- Des emplois dans l'économie touristique durable et qualitative *(partie 3-2-1)*
- L'emploi agricole en confortant les activités, en préservant les terres de qualité et en favorisant la pluriactivité en lien avec le développement de l'agri-tourisme *(partie 3-1-3)*
- L'activité des **entreprises forestières** (scieries, etc.) *(partie 3-1-3)*
- Les **emplois tertiaires** *(services de proximité, services à la personne, Economie Sociale et Solidaire, commerces, transport, etc.)* favorisés par un urbanisme optimisé *(partie 2-1-3)*
- Promouvoir **l'implantation de tiers lieux de travail** et favoriser le télétravail (*l'offre numérique est un équipement structurant stratégique essentiel notamment au développement de l'emploi local).*

OBJECTIF 6 : Accompagner une politique volontariste de l'emploi en lien avec la volonté de maintenir les classes d'âges d'actifs et de développer l'emploi local varié pour conforter le développement économique sur l'ensemble du territoire.

1-3-2-3 – Organiser l'accueil des activités

Une partie de l'emploi qui sera développé sur le territoire demande une place spécifique en zones d'activités. Il s'agit donc de définir et hiérarchiser les Zones d'Activités Economiques (ZAE) par bassin de vie, et de les développer le cas échéant selon les besoins identifiés et la nécessité de produire une offre suffisante pour répondre aux besoins d'emplois locaux et pouvoir répondre de manière optimale aux porteurs de projets.

Le développement des ZAE doit intégrer les impératifs d'une consommation foncière maitrisée. Il s'agit donc en priorité de requalifier et densifier l'existant mais également d'intégrer des impératifs d'amélioration de leur accessibilité, des déplacements internes, de la prise en compte d'objectif de qualité environnementale et paysagère (en lien avec les objectifs d'attractivité et de qualité du cadre de vie). La prise en compte des enjeux énergétiques doit également être systématiquement intégrée aux projets de requalification et de créations nouvelles aménagement et favoriser les modes doux.

Pour donner de la lisibilité dans l'organisation territoriale, les espaces stratégiques économiques sont organisés ainsi :

- ZAE stratégiques : Le Pouzin *(partie 4-2)*
- ZAE majeures : Privas (Zone du Lac) et Le Cheylard (Aric, La Palisse et Prés de l'Eyrieux)
- ZAE intérêt SCoT : *situées sur les villes de l'armature et permettant de soutenir leur rôle fédérateur* : de + de 15ha Saint Agrève (Rascles) et La Voulte (Jean Jaurès) et de moins de 15 ha Lamastre (Sumène et à venir Mourrier), Vernoux et Saint Sauveur.
- ZAE d'intérêt local : les espaces économiques de compétence intercommunale sur la CAPCA entre 3ha et 13ha et les ZAE de + de 3ha sur les CC de Val'Eyrieux et de Lamastre.

De par sa caractéristique rurale, le territoire dispose d'entreprises de grandes tailles et pourvoyeuses d'emplois sur des sites isolés et en dehors des zones d'activités (Chomarat à Mariac et Le Cheylard, Trigano à Lamastre par exemple) mais également en lien avec l'activité agricole (industrie agroalimentaire). Il est indispensable de permettre l'extension de ces entreprises si le foncier à proximité le permet.

Au-delà de la hiérarchisation des ZAE, il s'agit également de permettre l'implantation et/ou l'extension d'une entreprise isolée hors zones d'activités identifiées *(artisanat ou scierie)* en considérant que l'échelon local est pertinent pour maintenir l'emploi de proximité dans les villages et limiter les déplacements. Ces implantations seront conditionnées pour prendre en compte notamment les incidences environnementales et intégrer les préconisations de la charte du PNR si elles sont situées dans son périmètre.

Le foncier dédié à l'activité en ZAE est destiné à accueillir les activités qui ne peuvent pas s'implanter dans les centralités. Il s'agit des activités impliquant des nuisances telles que sonores ou autres, un trafic poids lourd inadapté aux centralités...

Les besoins d'accueil d'activités économiques nouvelles devront être anticipés, en favorisant l'accueil dans les tissus bâtis existants. Afin d'identifier les espaces d'activité à développer, l'objectif est de s'appuyer sur des « schémas d'accueil d'entreprises » qui pourront être réalisés à l'échelle intercommunale, ou tout autre document affichant la stratégie de développement globale qui permette de justifier les besoins fonciers pour l'accueil des entreprises.

OBJECTIF 7 : Permettre et organiser l'accueil des activités économiques pour répondre aux besoins de développement des bassins de vie.

Le DOO fixe une enveloppe foncière destinée à l'extension des zones d'activités et les possibilités d'extensions en dehors de ces zones pour les entreprises isolées. Des objectifs de qualité paysagère et environnementale sont définis pour ces secteurs.

SCoT Centre Ardèche : FONCIER D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

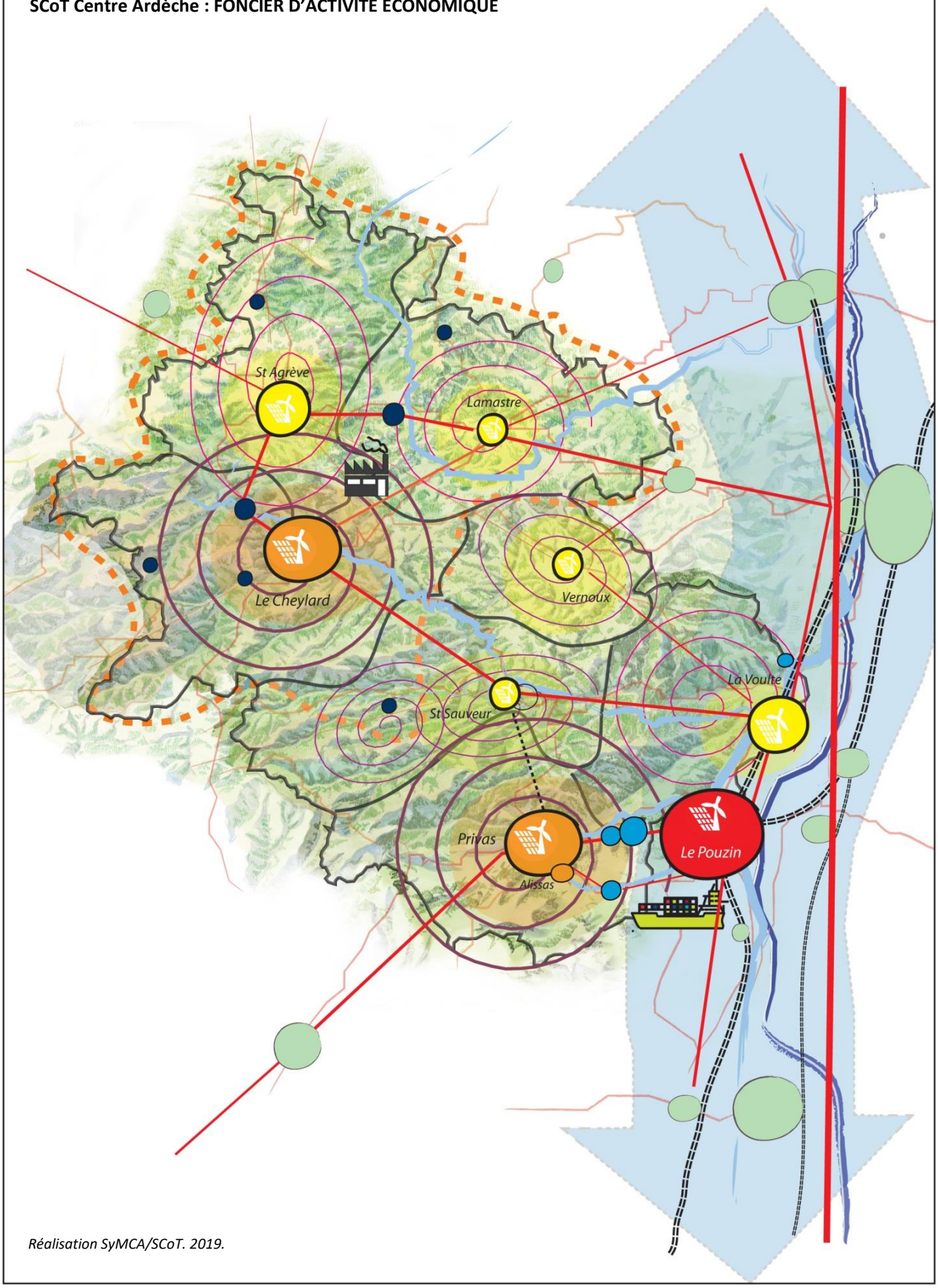

Réalisation SyMCA/SCoT. 2019.

Modification légende : correction ZAE d'intérêt SCoT + légende ZAE locales, rajout enjeux « environnementaux » avec énergétiques

Légende foncier d'activité

Bassins de vie : définir et hiérarchiser les ZAE par bassin de vie, apporter une plus-value paysagère et environnementale pour créer ou requalifier les zones d'activité.

Le Pouzin

ZAE stratégique : Le Pouzin dispose de plusieurs zones d'activités d'intérêt supra SCoT de part leur localisation et spécialisation. La zone Rhône Vallée est destinée à l'industrie et la logistique (proximité des axes routiers majeurs A7), le port fluvial est destiné à accueillir des entreprises utilisant le fleuve, les autres ZAE peuvent développer des activités complémentaires.

Port fluvial : Le Pouzin : affirmer la place stratégique de cet équipement et permettre tous les aménagements permettant de faciliter l'installation des entreprises, réserver ce foncier uniquement aux entreprises dont l'activité a un lien avec le fleuve,

Encourager la connexion au mode ferré dont l'infrastructure existe mais n'est pas encore utilisée pour permettre, à terme, de développer un pôle économique intermodal.

ZAE majeures : Privas et Alissas avec la zone du Lac et Le Cheylard avec les zones de La Palisse/Aric et Prés de l'Eyrieux. Il s'agit de localisation stratégique à l'échelle du SCoT pour le développement d'activité et la création d'emploi. Il s'agit de développer et conforter ces zones d'activités en densification, requalification et extension.

ZAE d'intérêt SCoT (et zones d'influences): identifier dans les villes les espaces stratégiques de développement économique : densification, requalification et extension.

+ de 15ha (existant + extensions)
- de 15ha (existant + extensions)

ZAE d'intérêt local :

- Petites ZAE ou site isolé de moins de 5 ha: permettre uniquement la densification et l'extension des activités existantes pour conforter l'emploi local

- ZAE intercommunales CAPCA de moins de 15ha : permettre uniquement la densification et l'extension des activités existantes pour conforter l'emploi local

Permettre l'implantation ou l'extension d'une entreprise isolée hors zones d'activités identifiées *(moins de 1ha)*

Intégrer les enjeux énergétiques et environnementaux dans toutes les requalifications, extensions et créations de zones d'activité

«Territoires d'industrie» : secteurs stratégiques de soutien et de développement de l'emploi industriel.
Inciter les entreprises à promouvoir une organisation otpimisée des déplacements domicile/travail dans un secteur peu pourvu en transport en commun (co-voiturage, ect.)

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Secteur stratégique Vallée du Rhône : encourager les complémentarités avec les pôles voisins hors territoire (Livron/Loriol, Valence, Cruas, Montélimar) notamment faciliter les déplacements domicile/travail par le transport en commun ou l'incitation auprès des entreprises (co-voiturage, etc.)

Axes routiers majeurs : faciliter les échanges entre les polarités et vers les territoires voisins.

1-3-3 - Vivre (au quotidien…) : Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services et de commerces

1-3-3-1 – Préserver le maillage structurant des équipements

Le territoire Centre Ardèche offre un maillage d'équipements satisfaisant qu'il convient de conforter en particulier dans les territoires peu denses, car ils participent de l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques.

Il s'agit donc de maintenir les écoles dans les villages, les collèges et lycées dans les polarités, par l'accueil d'une population active. L'offre de services est également présente dans les initiatives des « maisons de services publics » qui renforcent le rôle polarisant des villes rurales du territoire. Enfin, le maintien et le développement de l'offre de santé est particulièrement importante comme facteur d'attractivité et de solidarité (hôpitaux, maisons médicales…). Il s'agit également de soutenir la dynamique culturelle : le tissu associatif, les équipements existants et la diffusion culturelle facteur de solidarité territoriale. Il est nécessaire de favoriser les initiatives solidaires intercommunales (regroupement scolaire, maison médicale, cimetières…).

Enfin, il s'agit de considérer la poursuite du déploiement de l'offre numérique sur l'ensemble du territoire comme un équipement structurant indispensable et urgent.

OBJECTIF 8 : Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services de proximité

Le DOO traduit l'implantation des équipements dans les polarités selon l'armature territoriale (grands équipements, équipements de proximité...)

1-3-3-2- Organiser l'activité commerciale

La stratégie d'aménagement commercial du territoire repose sur **l'objectif de conserver un maillage commercial de proximité en soutenant les centres villes et villages, et de contenir le commerce en périphérie en visant la complémentarité avec les centralités mais également les zones hors territoires**.

Cette stratégie commerciale globale encourage :

- un encadrement du développement commercial périphérique de manière à privilégier la mise en place d'actions publiques au service de la redynamisation des centres-villes du territoire.
- une intervention publique et privée sur les zones de périphérie principales, de manière à encourager leur amélioration qualitative, environnementale, énergétique et leur accessibilité tous modes.

1-3-3-2-1 Encourager le maillage de l'offre commerciale de proximité au plus près des habitants.

Le territoire doit permettre le développement et le maintien des commerces de proximité dans les centres villes, bourgs et villages pour limiter les déplacements et accueillir de nouveaux habitants en renforçant les centralités. Il s'agit de :

- Favoriser l'accueil de nouvelles enseignes/ locomotives en priorité dans les villes,
- Conforter tout commerce existant qui répond aux besoins réguliers et du quotidien des habitants au plus près de l'habitat,
- Agir en faveur de la réappropriation des locaux vacants en centralité, et réglementer la qualité des aménagements, de manière à renforcer le confort d'usage des polarités commerciales pour les habitants, mais aussi pour renforcer leur attractivité touristique.

Les petits commerces ont vocation à être accueillis en centres villes/bourg/village au plus près des habitants.

1-3-3-2-2 Encadrer le développement des zones périphériques et améliorer la qualité de l'offre existante.

Le territoire, du fait de sa ruralité, n'a pas une zone de chalandise suffisamment importante pour développer des commerces de grande ampleur répondant à tous les habitants. **L'offre commerciale proposée par les polarités extérieures est suffisante pour ce qui concerne le commerce exceptionnel (voir 4-1-1). Par contre, le fonctionnement en bassin de vie demande la présence de commerces de proximité et quotidien.**

Le territoire dispose de deux zones commerciales bien identifiées qu'il s'agit de confirmer dans leur rôle de polarités commerciales majeures (Privas/Le Lac et Le Cheylard/La Palisse). Dans ces deux zones majeures, il convient d'améliorer l'offre existante en requalifiant le foncier. Pour Privas, le projet « Action cœur de ville » implique le gel du développement de la zone du Lac pour redynamiser les commerces en centralité. Pour Le Cheylard, le développement de nouveaux m² commerciaux en périphérie est conditionné à l'optimisation, la requalification / modernisation et la densification du foncier existant, à l'amélioration de l'accessibilité tous modes et à la prise en compte des enjeux énergétiques. Le foncier qui serait mobilisé pour de nouveaux commerces doit être compris au sein de l'enveloppe foncière existante (définie dans le DAAC). Il s'agit bien de limiter et optimiser le foncier qui serait mobilisable pour de nouveaux commerces.

Les autres villes rurales du territoire, disposant d'une offre de grandes et moyennes surfaces (GMS), devront également prioritairement optimiser le foncier et requalifier/moderniser l'offre existante dans les mêmes conditions que sur les zones précitées. Elles pourront éventuellement accueillir des commerces inexistants indispensables au fonctionnement du niveau de pôle (qui sera défini dans le DOO et identifié dans le DAAC) et ce au plus près de l'habitat ou en lien avec des commerces existants au sein de l'enveloppe foncière existante.

Pour le bassin de vie de Lamastre, l'objectif est de conforter le commerce existant en permettant sa modernisation et de permettre le développement de nouveaux commerces uniquement dans le centre-ville afin de renforcer son attractivité en particulier touristique.

Les zones commerciales identifiées dans l'armature sont destinées à accueillir les commerces qui ne peuvent trouver leur place en centralité notamment pour des questions de taille, de nuisances, de trafic routier.

OBJECTIF 9 : Rechercher une cohérence entre offre et demande en matière d'équipements et d'activités commerciales et revitaliser les centres villes.

SCoT Centre Ardèche : ARMATURE COMMERCIALE

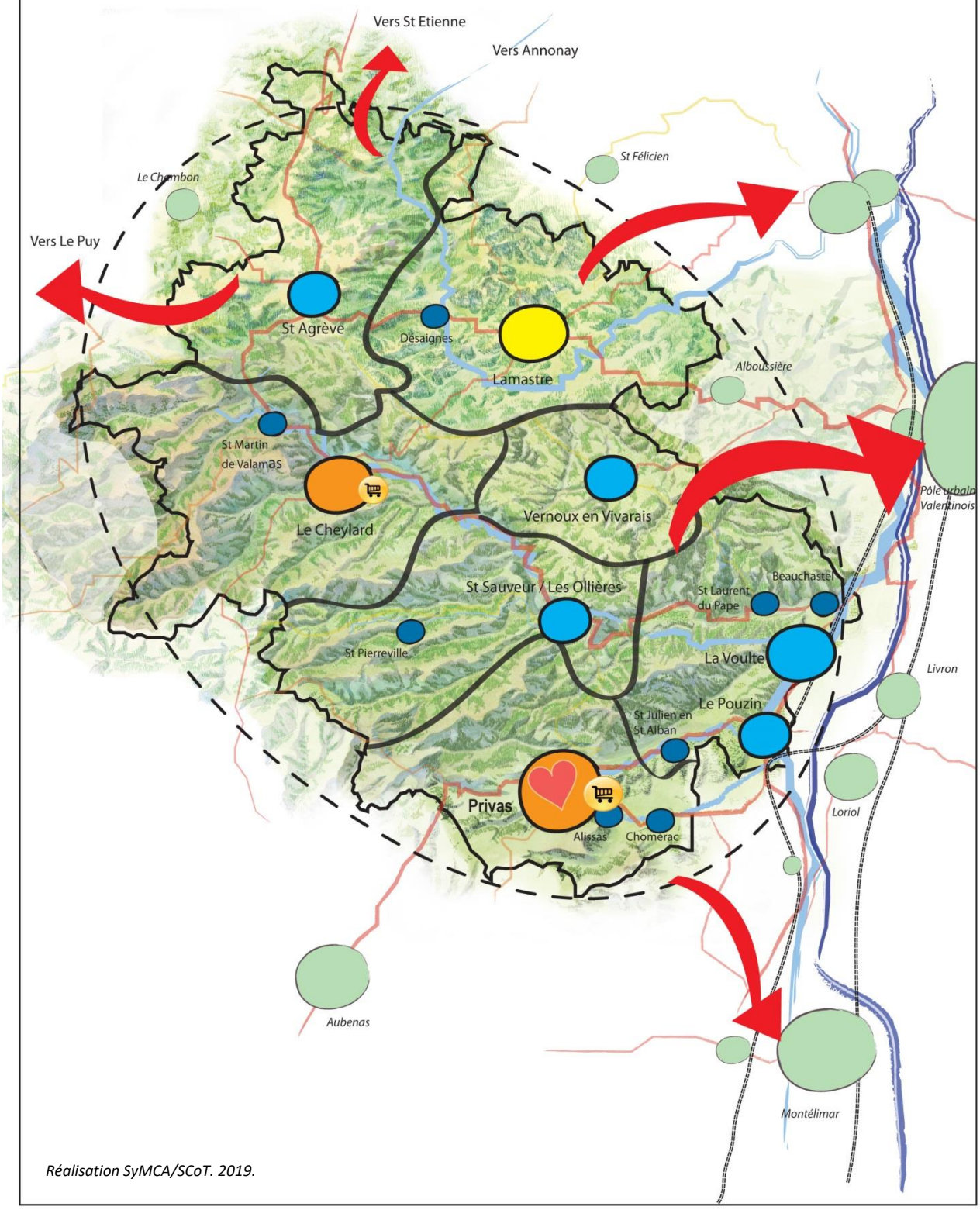

Réalisation SyMCA/SCoT. 2019.

SCoT Centre Ardèche : ARMATURE COMMERCIALE

Pôle majeur / *Ville préfecture*

Pôles de niveau 1 / *Ville*

Pôles de niveau 2 / *Ville*

Pôles de proximité / *Bourgs et communes périurbaines*

Axes routiers majeurs : *faciliter les échanges entre les polarités et vers les territoires voisins.*

Stratégie artisanale et commerciale *(définition de la centralité et de la périphérie dans le diagnostic)*

Pour le commerce en centralité :

Un maillage fin des commerces de proximité dans toutes les centralités : villes / bourgs / periurbain / villages.
Soutenir la revitalisation des centres villes/villages, s'inscrire dans l'action «Coeur de ville» pour Privas.

Privas : commune signataire d'un contrat «Action Coeur de ville» pour la redynamisation du centre ville

Pour le commerce en périphérie *:*

Deux zones commerciales majeures : Privas/Alissas Zone du Lac et La Cheylard / La Palisse

Permettre les extensions des GMS existantes et limiter le foncier pour l'accueil d'autres GMS, conditionné à l'optimisation / requalification du foncier existant et à l'amélioration de l'accessibilité tous modes. *Pour la zone du Lac et Privas, l'action « Cœur de ville » implique le gel du développement commercial périphérique*

Optimiser le foncier et requalifier l'offre existante en périphérie.
Possibilité d'accueillir un commerce inexistant indispensable au fonctionnement du niveau de pôle (défini dans le DOO)

Pas de nouveaux développements de commerces en périphérie, extention des commerces existants conditionnée à leur modernisation/requalification / favoriser le commerce de centralité.

Pas de développement de commerces en périphérie

Principaux flux vers les commerces de GMS offre exceptionnelle : *développer une offre en complémentarité.*

Principales offres commerciales hors SCoT

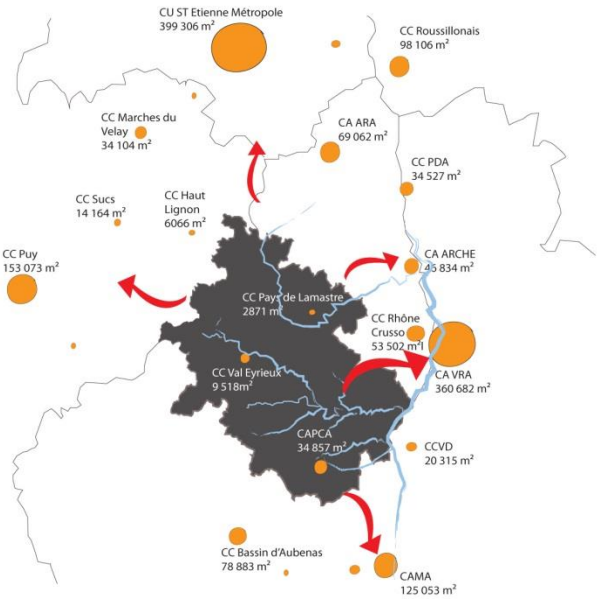

2 - Un Territoire Vivant

2- Un Territoire Vivant

Placer l'Homme et la nature au cœur du projet,

C'est se donner les moyens d'équilibrer les enjeux de développement et de préservation. La préservation des espaces naturels remarquables est dépendante de l'action de l'homme, les paysages sont façonnés par son empreinte... Il s'agit de considérer la notion d'interdépendance de l'homme et de son milieu dans une visée de protection du vivant.

Il s'agit également d'affirmer la nécessité **d'être attentifs aux « vivants »** : répondre aux besoins des personnes fragiles (âgées, précaires) pour n'oublier personne dans la dynamique locale, préserver une biodiversité riche et attractive, affirmer la nécessaire solidarité autour de la gestion de l'eau, minimiser l'exposition des habitants aux risques et nuisances…

La deuxième ambition du Centre Ardèche sera de démontrer sa capacité à prendre soin de son territoire vivant, c'est-à-dire de ses habitants et de son environnement.

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

Le Centre Ardèche possède une population à faibles revenus, parfois en situation de précarité. La population est également vieillissante. Il s'agit de permettre à tous de vivre dignement, se loger et se déplacer avec plus d'aisance tout en veillant à réduire l'empreinte écologique des logements.

2-1-1- Permettre à tous d'accéder au logement

Le parc de logements du territoire n'est que partiellement adapté à la demande. La prédominance de l'offre en maison individuelle est en inadéquation avec les besoins en petits logements (jeunes et personnes âgées). Les logements locatifs sociaux sont bien présents, mais ceux-ci connaissent une vacance élevée dans les secteurs en déprise démographique (vallée de l'Eyrieux) et nécessitent une réhabilitation importante pour répondre aux enjeux de lutte contre la précarité énergétique et répondre aux besoins des futurs habitants.

2-1-1-1- Proposer une offre de logements locatifs sociaux privés ou publics

L'objectif fixé est le développement d'une offre de logements locatifs sociaux privés ou publics répartis selon l'organisation territoriale en insistant sur les secteurs en demande afin de favoriser les parcours résidentiels sur le territoire, et prenant en compte la réhabilitation du parc ancien voire la démolition si nécessaire pour produire une offre nouvelle plus adaptée aux usages actuels.

PROJET

2-1-1-2- Proposer une offre de logements adaptés aux situations particulières

Il s'agit également de proposer une offre de logements adaptés aux situations particulières. Les logements à produire devront permettre de répondre en priorité aux besoins des jeunes et des personnes âgées mais également aux personnes en situation de handicap ou de précarité. Les réponses aux besoins seront trouvées par la promotion d'un mode d'urbanisme solidaire, qui rapproche lieux de vie, d'emplois et de services.

OBJECTIF 10 : Produire une offre de logements accessibles à tous.

2-1-2- Agir contre la précarité énergétique

2-1-2-1- Réhabiliter les logements anciens en intégrant des objectifs de performances énergétiques

Avec un parc de logements majoritairement ancien (2/3 des logements antérieurs à 1975), 10 points au-dessus de la moyenne ardéchoise, il s'agit d'améliorer le parc de logements anciens (public et privé) afin de lutter contre les logements insalubres et indécents en améliorant leur performance énergétique en lien avec les politiques locales déjà engagées (ANAH, OPAH, Plateforme Rénofuté).

2-1-2-2- Viser la sobriété énergétique

Il s'agit d'un impératif pour le climat, les ressources et la lutte contre les inégalités. La politique de lutte contre les logements insalubres ou indécents permet de conforter l'objectif du territoire de viser la sobriété énergétique. Cependant, viser la sobriété incite à agir sur plusieurs facteurs. Pour le SCoT, il est nécessaire de promouvoir un mode d'urbanisme moins énergivore : des logements plus économes, des modes de déplacements raisonnés (notamment par l'incitation à une solidarité dans l'usage de la voiture) et le développement du numérique pour promouvoir le télétravail *(voir objectif de réduction au 3-1-2).*

OBJECTIF 11 : Agir contre la précarité énergétique en promouvant une politique locale de rénovation des logements et de limitation des déplacements.

2-1-3- Répondre aux besoins des plus fragiles en confortant une offre de services de proximité

2-1-3-1- Soutenir l'économie sociale et solidaire

Dans la promotion du bien vivre ensemble en Centre Ardèche, les élus souhaitent soutenir l'économie sociale et solidaire laquelle est composée d'un ensemble de services de proximité qui permet de répondre aux besoins des plus fragiles (personnes âgées notamment). C'est également un employeur important sur le territoire fragilisé ces dernières années et dont l'activité est à conforter.

2-1-3-2- Anticiper l'offre économique à apporter au vieillissement de la population

Le soutien à cette économie paraît fondamental pour les élus dans la mesure où elle permet d'anticiper l'offre économique à apporter au vieillissement de la population tout en dynamisant l'emploi local. En ce sens, le soutien à la « silver-économie » *(ensemble des produits et services à destination des seniors),* qui se développent avec le vieillissement d'une population est essentiel pour conforter la présence des nombreuses structures d'accueil pourvoyeuses d'emplois localement.

OBJECTIF 12 : Apporter une réponse adaptée aux différents profils des populations du Centre Ardèche.

Le DOO prévoit d'accueillir ces activités dans les enveloppes urbaines en priorité et réserve les zones d'activités aux activités non compatibles avec les habitations.

2-1-4- Optimiser les déplacements dans un territoire contraint

Le Centre Ardèche, du fait d'un territoire rural au relief fortement accidenté et de faible densité, ne dispose pas partout d'un réseau de transport collectif performant. Dans ce contexte l'usage de la voiture reste indispensable, il s'agit d'en optimiser l'usage pour répondre aux enjeux d'avenir (augmentation du coût de l'énergie, lutte contre les gaz à effet de serre, etc.).

Les déplacements de marchandises sont également à prendre en compte car ils peuvent générer du trafic supplémentaire. L'organisation des zones d'activités prend en compte cette problématique en favorisant les localisations accessibles et permettant les zones de regroupement.

La communauté de communes de Val'Eyrieux a institué un transport à la demande (TAD) qui permet de répondre en partie à des situations d'isolement et de déplacements. La Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Dans ce cadre, elle a développé un réseau de bus urbains T'Cap à l'échelle de son territoire dont la fréquentation sera confortée par la politique de planification développée dans le SCoT.

2-1-4-1 –Eviter les déplacements en adaptant les modes d'urbanisation

Un des premiers objectifs est de mener une politique qui permet d'optimiser et d'éviter les déplacements par le maintien des services et commerces de proximité et/ou ambulants. Il faut tendre à la « mobilité inversée », c'est-à-dire faire venir les services publics et/ou commerces au plus près des personnes. Cette ambition permet de répondre également aux besoins des plus fragiles et anticipe le vieillissement de la population.

L'armature territoriale implique qu'aucune commune ne se situe à plus de 15 minutes en voiture d'un pôle (16 à 17 minutes pour les plus éloignées). Il s'agit bien de renforcer la place des villes et bourgs qui permettent de répondre aux besoins quotidiens.

La promotion d'un mode d'urbanisme qui limite les déplacements, rapprochant lieux de vie, d'emplois et de services, apparait comme une solution permettant d'éviter des mobilités inutiles.

2-1-4-2- Optimiser l'usage de la voiture dans un mode plus partagé

L'usage de la voiture reste indispensable sur un territoire rural peu dense. Il s'agit donc d'en optimiser l'usage en promouvant toutes les initiatives visant à organiser et proposer un usage solidaire et économe : auto-stop organisé, covoiturage, auto partage, etc., favoriser les énergies propres, favoriser l'intermodalité (parkings relais/transport collectif, etc.).

PROJET

2-1-4-3- Développer les modes « actifs » (marche, vélo…)

L'une des réponses qui sera apportée pour le développement d'une mobilité plus « responsable » est le développement des modes « actifs » de déplacement. Il s'agit de favoriser les politiques en faveur de la marche – par des aménagements urbains adaptés, favoriser les modes doux (vélos…), etc. Dans ce cadre, les voies douces qui maillent le territoire devront être valorisées au-delà de leur usage touristique. Il s'agit de les connecter aux polarités principales pour en élargir l'usage au-delà du tourisme et faire de son usage au quotidien, la première finalité.

Par ailleurs, il convient de permettre la création du projet d'une voie douce sur la vallée de l'Ouvèze qui vient conforter le maillage de voies douces sur le territoire et la cyclabilité sur le territoire.

2-1-4-4- Promouvoir l'écomobilité dans le cadre du travail

Le projet de développement démographique conjugué à une politique active de soutien aux entreprises, notamment industrielles, va engendrer une augmentation de la population active. Il s'agit d'encourager les partenariats avec les entreprises pourvoyeuses d'emplois pour promouvoir une organisation des déplacements domicile/travail. Dans le même temps il est nécessaire de favoriser l'implantation de tiers-lieux de travail et le télétravail permettant notamment la réappropriation et la réhabilitation du patrimoine industriel des moulinages ou friches industrielles (ex le Moulinon à Saint Sauveur de Montagut, etc.), en lien avec la politique de valorisation du patrimoine bâti imaginée dans le projet.

2-1-4-5- Soutenir les transports en commun et prévoir une urbanisation plus dense dans les secteurs desservis par le bus urbain T'CAP

Bien que le territoire, de par ses caractéristiques géographiques et démographiques, ne facilite pas le développement de transports collectifs sur l'ensemble de son territoire un réseau de bus urbain a été mis en place en septembre 2018 sur le territoire de la CAPCA, le réseau T'Cap. Le SCoT s'attachera à prévoir un développement urbain plus important sur ces communes et une urbanisation plus dense dans les secteurs desservis par le bus urbain T'Cap.

En ce sens les élus souhaitent donner des objectifs particuliers aux polarités bien desservies d'une manière générale en transport en commun (T'Cap, Bus urbains de la CAPCA, Bus Régionaux, Gare Sncf…).

OBJECTIF 13 : Développer une mobilité solidaire qui vise à promouvoir toutes les initiatives permettant d'optimiser et de minimiser l'usage de la voiture pour répondre aux enjeux d'avenir *(environnement, climat, coût et production d'énergie, etc.)* sur un territoire fortement contraint par son relief et son accessibilité.

SCoT Centre Ardèche : DEPLACEMENTS

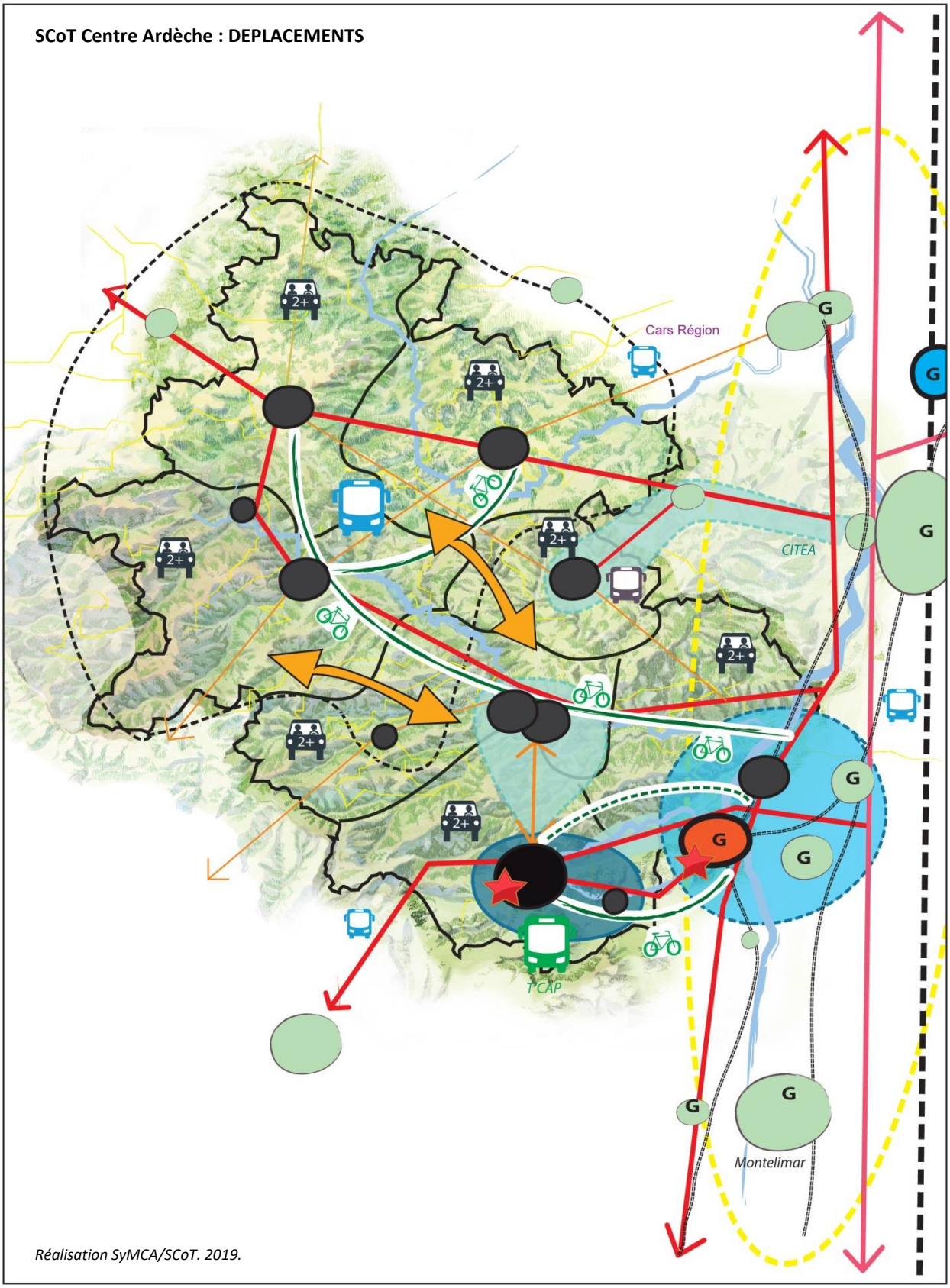

Réalisation SyMCA/SCoT. 2019.

Légende carte déplacements

Privas et villes centres : *conforter une armature qui limite les déplacements*

Le Pouzin, pôle gare : *identifier le secteur gare comme stratégique pour l'aménagement de la commune.*

Pôles extérieurs, pôles gare

Gare TGV : *tendre vers la coordination des horaires entre les cars TER et l'accès à la gare TGV pour permettre une accessibilité facilité au territoire*

Vallée du Rhône
Gare, TC, multimodalité

Prévoir un développement urbain et une densité plus importante à proximité des arrêts dans les secteurs desservis par le T'CAP bus urbain : Privas, Alissas, St Priest, Veyras, Chomérac.

Autres secteurs desservis par le T'CAP lignes régulières : Saint Laurent du Pape, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Rompon, Saint Julien en Saint Alban, Flaviac, Coux et Privas
Secteur Vernoux desservi par CITEA (Valence-Romans-Déplacement)

Secteurs La Voulte/Le Pouzin : développer une offre de TC avec Livron/Loriol pour accéder aux gares TER puis TGV, secteur stratégique de développement d'une offre multimodale : TC, vélo, fleuve, route... dans les communes portes du territoire.

Secteurs desservis par les transports régionaux

CC Val'Eyrieux et Lamastre : territoire sans compétence TC (non AOM : autorité organisatrice de la mobilité)

Développer des complémentarités avec les TC des polarités voisines pour améliorer l'accessibilité des bassins de vie, implanter des parkings relais à proximité des cars interurbains.

Optimiser l'usage de la voiture sur chaque bassin de vie : *auto-stop organisé, parkings relais, covoiturage, déplacement solidaire (personnes âgées ou isolées),*

Autoroute A7

Routes principales (N104, RD120, RD2, RD533, RD86)

Optimiser les accès routiers et traversées des communes de Privas N104 et Le Pouzin RD86.

Prendre en compte la RD2 entre Privas et Les Ollières comme axe structurant permettant un accès en transversale à la vallée de l'Eyrieux et du bassin de vie de Privas, et comme support de développement du TC T'CAP ligne régulière.

Autres axes structurants permettant l'accès aux polarités et hors territoire.

Réseau secondaire.

Voie verte en projet : vallée de l'Ouvèze

Voies vertes existantes : Dolce Via et voie douce de La Payre

Raccorder les voies douces aux principales polarités (villes) pour optimiser leur usage aux déplacements au-delà du tourisme.

Limite des bassins de vie : *conforter l'armature territoriale et le fonctionnement en bassins de vie qui permet un accès aux principaux équipements pour les communes et de limiter les déplacements*

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

Le projet de développement doit permettre l'accueil d'habitants dans un cadre de vie préservé et attractif. Il s'agit de ne pas dénaturer la qualité du cadre de vie du territoire qui en fait son attractivité principale. Mais il ne s'agit pas non plus de mettre « sous cloche » le territoire au risque de devenir une « réserve » pour le loisir des habitants des métropoles. Il s'agit bien de développer un urbanisme plus résilient, qui adapte l'accueil de l'Homme à son milieu, prenant ainsi soin de la nature tout en permettant à chaque individu de vivre dans un environnement soigné et qui limite son exposition aux risques naturels.

2-2-1- Affirmer une gestion économe de la consommation foncière

La recherche de plus d'exemplarité dans l'utilisation de l'espace pour inscrire au mieux l'Homme dans son environnement passe par une gestion réfléchie du foncier.

2-2-1-1 - Prioriser la requalification et le réinvestissement de l'existant dans tout projet de développement

La priorité est donnée à la requalification et au réinvestissement de l'existant dans tous les projets de développement. **Il s'agit de requalifier et/ou réinvestir l'existant avant de prévoir des extensions nouvelles tant pour le logement, que pour les zones d'activités économiques ou commerciales**.

Dans le même temps il est nécessaire de restructurer les tissus péri-urbains existants, c'est-à-dire d'en optimiser le foncier et d'y favoriser la qualité urbaine.

En parallèle, le projet vise à identifier le foncier à protéger. Il s'agit de hiérarchiser les terres agricoles selon des critères de qualité, d'identifier et de protéger des éléments majeurs du paysage (certaines lignes de crêtes, etc.) et, enfin, de définir des fronts à l'urbanisation.

2-2-1-2- Se fixer un objectif de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, en limitant la consommation foncière.

Changer le modèle de développement très consommateur de foncier et énergivore des dernières années est, dès l'origine, une des ambitions assignées aux SCoT par la loi SRU (2000) puis renforcée par l'adoption des lois Grenelle (2009-2010) et les différentes lois suivantes. Les PLU récemment approuvés ont pris les mesures pour réorienter la conception même de l'aménagement du territoire et promouvoir un urbanisme plus durable. Le SCoT Centre Ardèche s'inscrit dans cette continuité.

Par ailleurs, le contexte de changement climatique et d'adaptation à ses effets vient renforcer la nécessité de changer les modèles de développement passés. Dans ce contexte, le DOO fixe un objectif de limitation de la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers par an en moyenne que les territoires s'engagent à respecter.

Cet objectif s'inscrit également dans le projet global du PADD qui vise à produire des formes urbaines variées, à limiter le foncier commercial en périphérie, à inciter les EPCI à une réflexion sur le foncier économique mais également à lutter contre la vacance, à produire plus et plus dense à proximité des services et transports collectifs, etc.

OBJECTIF 14 : Limiter la consommation foncière en vue du développement futur en agissant sur le renouvellement urbain, les modes d'urbanisation et la protection des terres agricoles et des espaces naturels.

2-2-2- Protéger la biodiversité à toutes les échelles

Si le projet de développement inscrit l'humain en son cœur, l'espace qui l'accueille ne peut être nié. Il est question de permettre aux espèces animales et végétales de se maintenir et de se (re)développer. Il est également question de permettre aux milieux de rendre aux humains l'ensemble des services qu'ils peuvent produire.

En effet, la biodiversité est un des éléments d'attractivité du territoire complémentaires entre eux et non contradictoires.

2-2-2-1 – Identifier la biodiversité à toutes les échelles

Le projet vise à identifier, pour chacun des bassins de vie du territoire, les éléments clés favorables au maintien d'une biodiversité de qualité à toutes les échelles. Pour ce faire, le DOO adapte ses prescriptions environnementales au regard des enjeux de chacun de ces bassins de vie.

Dans le même temps, certains paysages sont reconnus comme vecteurs de biodiversité (haies bocagères, prairies, etc.) et sont préservés à toutes les échelles : territoriale, quartier, etc. Cette ambition qui résonne en lien direct avec les espaces agricoles et forestiers leur confère un rôle important dans la reconnaissance de la valeur écologique que certains peuvent représenter. Il s'agit donc également de promouvoir une agriculture à forte valeur ajoutée et biologique pour éviter l'intensification des pratiques agricoles défavorables à la biodiversité.

Il s'agit également de prendre en compte la biodiversité en milieu urbanisé à travers des actions de valorisation et de préservation (cf 3-1-2-1).

2-2-2-2 – Prendre en compte la trame verte et bleue et identifier les autres trames favorables à la biodiversité

L'identification de la biodiversité à toutes les échelles conduit à prendre en compte la trame verte et bleue du territoire et à identifier d'autres trames pouvant y être favorables et de les prolonger dans les parties actuellement urbanisées. Il s'agit de prendre en compte également les trames noires (extinction de l'éclairage nocturne pour les espèces) et les trames brunes (continuité des sols, notamment en milieu urbanisé) à l'échelle locale.

Dans le même sens, à des fins de préservation de la ressource en eau et de son écosystème, le DOO identifie les secteurs stratégiques pour redonner libre cours aux rivières. Sur ces secteurs le projet doit protéger de toute urbanisation l'espace de mobilité des cours d'eau (lit majeur) pour permettre une meilleure filtration et infiltration des eaux garantes de sa qualité, le maintien de la biodiversité en lien avec la présence de zones humides, puis la limitation du risque inondation en offrant une zone d'expansion au cours d'eau en cas de crue.

Il s'agit également de ne pas amplifier les ruptures causées par les infrastructures routières linéaires et d'améliorer ainsi leur perméabilité.

OBJECTIF 15 : Prendre en compte et préserver la biodiversité à toutes les échelles des projets d'aménagement.

2-2-2-3 – Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques

En lien avec les documents cadres qui s'imposent au SCoT, le projet veille à préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques. Il s'agit notamment de préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité et de remettre en état les 4 corridors écologiques dégradés identifiés par le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durables et d'Egalité des Territoires (SRADDET) sur la vallée du Rhône et de l'Ouvèze *(cf carte TVB suivante).*

L'analyse menée pour l'élaboration de l'Etat Initial de l'Environnement montre de bonnes continuités écologiques dont la préservation est garantie par le projet. Mais plus localement, il s'agit de restaurer celles en voie de fragmentation par des mesures adaptées inscrites au DOO.

2-2-2-4 – Préserver les zones humides : un patrimoine riche pour la biodiversité

En lien direct avec la préservation de la trame bleue du territoire, le SCoT vise à assurer la préservation et la valorisation des zones humides en s'inscrivant dans les objectifs définis par la charte du PNR des Monts d'Ardèche et en inscrivant des obligations de préservation dans les documents d'urbanismes locaux.

OBJECTIF 16 : Préserver et restaurer les continuités écologiques

Le DOO identifie les secteurs fragmentés ou en voie de fragmentation qu'il convient de restaurer ou protéger. Il pose les conditions de la préservation des zones humides.

SCoT Centre Ardèche : carte trame verte et bleue

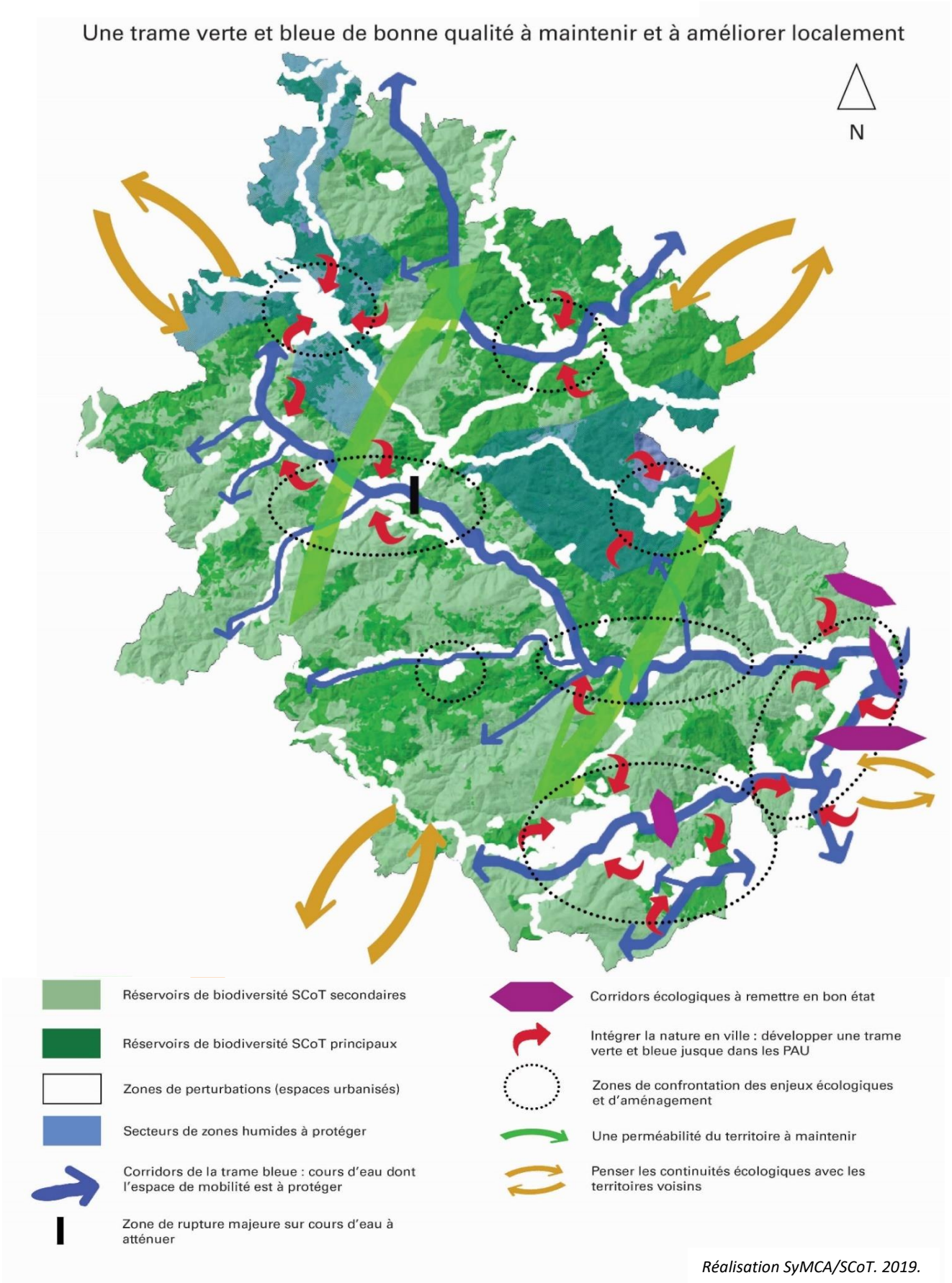

Réalisation SyMCA/SCoT. 2019.

2-2-3 - L'eau : une ressource rare à protéger absolument

Les élus souhaitent mener une politique active de protection et de préservation de l'eau qui est un enjeu majeur pour le territoire. En effet, les contextes de changement climatique, de raréfaction de la ressource, des conflits d'usages existants, et des épisodes climatiques sévères (sécheresse, inondations) ont conduits les élus à proposer des orientations spécifiques pour protéger cette ressource.

Le SCoT s'inscrit également dans les orientations et objectifs des SDAGE Rhône-Méditerranée avec lequel il doit être compatible.

2-2-3-1- Prendre en compte l'enjeu lié à la ressource en eau dans les projets de développement

Une meilleure gestion de la ressource en eau passe avant tout par son partage : des compétences dans sa gestion, de ses usages... En ce sens le projet vise à une solidarité et à une mutualisation de la gestion de la ressource en eau. Il s'agit ainsi de tenir compte de la disponibilité de la ressource dans les prévisions de développement démographique, de prendre en compte la capacité d'amélioration des dessertes et des dispositifs d'assainissement collectif pour accueillir de nouveaux habitants et projets.

Plusieurs secteurs sur lesquels la ressource en eau est déficitaire ont été identifiés dans le rapport de présentation. Le DOO définit des prescriptions adaptées pour ces secteurs.

Mais prendre en compte la capacité du territoire à fournir de l'eau à ses populations, c'est également penser le changement climatique. Pour ce faire, le projet vise à anticiper la baisse annoncée de l'ensemble des cours d'eau sur le temps long, en particulier celui du Rhône dont la baisse du débit moyen annoncée à l'horizon 2050 est de l'ordre de 30% à minima. C'est en ce sens que les élus souhaitent limiter le développement de projets fortement consommateur d'eau et pouvant mettre la ressource en péril sur le territoire.

Il s'agit de favoriser sa présence sur le territoire et permettre une meilleure infiltration par la limitation de l'imperméabilisation des sols par des modes d'urbanisation innovants en lien avec les compétences nouvelles données aux collectivités pour une meilleure gestion de la ressource *(GEMAPI, loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014)*.

2-2-3-2- Economiser l'eau

Le projet doit également pousser l'ensemble du territoire à plus d'exemplarité dans la gestion de l'eau. Il s'agit de donner, et se donner, les moyens de maîtriser les consommations d'eau dans tous les domaines *(agriculture, industrie, résidentiel, loisirs…)*.

La puissance publique peut également agir directement via l'engagement de travaux permettant la réduction des déperditions d'eau par l'amélioration des rendements des réseaux. Enfin, dans le cas où les actions engagées pour l'amélioration des rendements des réseaux ne permettent pas, *sur quelques secteurs*, de sécuriser la réponse aux besoins des habitants, de nouveaux approvisionnements pourront être mobilisés.

2-2-3-4- Protéger et garder l'eau

Enfin, parallèlement à la préservation de l'eau sur le territoire par la limitation de projets pouvant avoir un impact important sur la ressource, par l'amélioration des rendements des réseaux et prenant en compte les effets du changement climatique, le DOO identifie et protège les secteurs qui permettent de garantir une eau de qualité et en bonne quantité pour tous les usages. De plus, il s'agit de garder l'eau sur le territoire en protégeant l'ensemble des zones humides et leurs liens avec les cours d'eau pour limiter le ruissellement et ainsi permettre une meilleure infiltration de l'eau dans le sol.

PROJET

Dans le même temps le DOO décline des prescriptions pour permettre de stocker les eaux pluviales dans l'ensemble des projets portés par les acteurs publics et privés.

OBJECTIF 17 : Protéger et économiser l'eau : une ressource précieuse qui façonne le territoire, un enjeu pour l'avenir dans les perspectives du changement climatique.

2-2-4- Minimiser l'exposition aux risques / gérer les déchets

Tout projet de développement mettant l'Homme et la Nature en son cœur doit anticiper l'impact qu'il peut avoir sur les habitants et sur le milieu dans lequel il s'inscrit. Rapporté à l'échelle d'une vingtaine d'années, et dans un contexte de changement climatique, les élus développent un exercice de prospective pour offrir aux habitants actuels et futurs de bonnes conditions de vie et être un territoire attractif.

2-2-4-1- Minimiser l'exposition des habitants aux risques, nuisances et pollutions.

En ce sens le territoire doit s'organiser pour permettre de limiter l'exposition des habitants aux risques, aux nuisances et pollutions. Il s'agit de mener une politique urbaine qui prend en compte les risques naturels et technologiques et intégrant les effets du changement climatique *(eau/forêt).* Il s'agit de trouver les moyens de ne pas exposer les futurs habitants accueillis et les biens aux risques d'inondation et de feux de forêt et de préserver les habitants actuels en améliorant les situations héritées du passé.

Dans le même temps, il s'agit de proposer aux habitants un cadre de vie préservé et ainsi prendre en compte dans les projets de développement les nuisances sonores engendrées par la voie fret SNCF sur la vallée du Rhône et les routes départementales (RD2, RD86 et D104).

Par ailleurs, il s'agit d'agir en faveur de la protection des captages d'eau pour répondre à l'enjeu soulevé par le diagnostic et limiter les risques potentiels de pollution.

2-2-4-2- Gérer durablement les déchets

La volonté d'accueillir de nouveaux habitants aura un impact certain quant à la production de déchets. Qu'ils soient ménagers ou issus des chantiers de construction, le développement du territoire engendrera une production supérieure de déchets.

Le diagnostic a montré qu'aujourd'hui le territoire exporte la quasi-totalité de ses déchets hors territoire. De plus, les déchets du BTP restent importants et peu valorisés alors que la construction de logements implique une réflexion sur leur traitement. Dans le même temps la Compagnie Nationale du Rhône a aménagé un port fluvial sur Le Pouzin et oriente la vente des terrains limitrophes à des entreprises de valorisation des déchets du BTP.

En ce sens le projet doit apporter une réponse qui permette de favoriser le recyclage local des déchets, notamment du BTP, d'appréhender l'impact des projets d'aménagement en termes de production de déchets pour favoriser leur réduction et dans le même temps développer l'économie circulaire. Le DOO permet la mobilisation de foncier à cet effet.

OBJECTIF 18 : Développer la résilience du territoire et favoriser l'économie circulaire.

PROJET

3 –
Un Territoire
Attractif

3- Un Territoire Attractif

Valoriser les ressources locales

Pour répondre à son ambition de développement, le territoire peut s'appuyer sur des ressources locales riches et variées. Ces ressources locales existantes doivent être valorisées pour permettre un développement équilibré : les paysages, l'agriculture et la forêt, le patrimoine, les savoir-faire… La valorisation de ces ressources s'inscrit dans une prospective à 20 ans visant la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables dont les collectivités sont parties prenantes.

Au-delà de l'ambition d'attirer de nouveaux habitants par la valorisation de ses ressources, le territoire ambitionne de développer une activité touristique qualitative et durable en promouvant l'itinérance douce qui participe à l'ambition générale d'économie d'énergie et de lutte contre le changement climatique.

La troisième ambition pour le territoire sera de valoriser son potentiel local, ses ressources existantes et les ressources futures qui contribueront à l'attractivité du Centre Ardèche pour les nouveaux habitants et pour un tourisme de qualité.

3-1 : Valoriser les ressources locales…

Territoire riche de paysages variés, qui sont un des moteurs de son attractivité, il n'en est pas moins soumis à des pressions urbaines qui mal appréhendées peuvent porter atteinte à leur qualité et donc à l'attractivité du territoire. Du développement de la périurbanisation à la pression d'opérateurs pour le développement d'infrastructures de productions d'énergies renouvelables, il s'agit ici de se donner les moyens de maitriser le développement du territoire au plus près des souhaits des collectivités qui le composent.

3-1-1- Des paysages ressources d'avenir

3-1-1-1- Protéger et mettre en valeur les paysages, ressource d'avenir pour l'attractivité du territoire.

Le souhait des élus est de protéger les éléments exceptionnels des paysages, facteurs d'attractivité. Le projet doit permettre d'identifier des secteurs sur lesquels une attention particulière (protection ou mise en valeur) sera à porter lors de projets de développement :

- Les lignes de crêtes majeures,
- Les silhouettes villageoises remarquables,
- Les sites de terrasses caractéristiques,
- Les sites inscrits et classés au titre de la loi Paysage,
- Les curiosités géologiques et naturelles.
- Etc.

Conscients de l'impact de la main de l'Homme dans la production de paysages de grande qualité, l'agriculture

est également affirmée dans le projet comme une composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages du Centre Ardèche qu'il faut conserver.

3-1-1-2- Améliorer la (re)découverte des paysages du Centre Ardèche et favoriser leur perception.

Le diagnostic a montré que depuis une vingtaine d'années, l'espace forestier est en forte expansion, dynamique en partie due à une perte de vitesse de l'activité agricole sur le territoire qui connait un développement important de friches.

La conséquence de cette dynamique sur le paysage est une fermeture progressive de celui-ci. Les vues offertes à l'œil sur le territoire ont pour certaines disparu, le territoire perdant en lisibilité et en identité.

Pour pallier à cette dynamique perçue comme négative pour le territoire, il s'agit d'identifier, de valoriser et d'aménager des points de vue sur le grand paysage et ainsi mettre en valeur la qualité des paysages du Centre Ardèche.

Dans le même temps le projet doit identifier, valoriser et aménager les « portes d'entrées » du territoire, vitrines qui seraient données à voir aux arrivants à des fins d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité pour tous.

Ces portes d'entrée correspondent aux espaces par lesquels on pénètre sur le territoire du Centre Ardèche et qui sont identifiées dans le DOO.

3-1-1-3- Intégrer la notion de qualité paysagère aux projets de développement

Mais la question du paysage n'est pas simplement sa résonnance à une échelle de territoire vaste, c'est aussi sa prise en compte à l'échelle locale ; pour adapter la production contemporaine d'aménagements au contexte local et favoriser l'appropriation du territoire par ses habitants.

En ce sens les élus souhaitent :

- S'appuyer sur les éléments structurants du paysage pour les opérations de logements *(pente, matériaux, végétation, etc.)*.
- Apporter une plus-value paysagère et environnementale pour créer ou requalifier les zones d'activités *(plantation de haies-vives plutôt que minérales, insertion de voies cyclables, parking végétaux et ombragés, etc.).*
- Veiller à une intégration paysagère (localisation) réussie des transitions énergétique et numérique : éoliennes, antennes relais, etc.
- Promouvoir les initiatives locales d'embellissement de quartiers souvent portées par des riverains.
- Porter une attention particulière aux entrées de villes.

OBJECTIF 19 : valoriser les paysages comme ressource d'avenir, les inscrire dans une dynamique globale *(paysage vivant, du bien commun au quotidien…).*

Le DOO identifie les secteurs paysagers les plus caractéristiques à préserver de toute atteinte. Les « portes d'entrées » du territoire sont identifiées, des mesures de limitation et de conditionnement de l'urbanisation sont établies ; des actions d'embellissement sont également définies.

3-1-2 - Lutter contre le changement climatique, réduire les consommations énergétiques et produire des Energies Renouvelables (EnR)

Le changement climatique est aujourd'hui avéré. Le projet porté par les élus doit s'inscrire dans une dynamique de lutte contre et d'adaptation à ses effets.

3-1-2-1- Lutter contre le changement climatique et s'inscrire dans un projet d'adaptation à ses effets

Il ne s'agit pas d'étayer une partie à proprement parlé sur la thématique mais bien de l'intégrer de manière itérative tout au long du projet pour que celui-ci en soit imprégné et que chacun des choix effectués le soit au regard de la meilleure des solutions pour en limiter les effets mais également pour s'y adapter. En partenariat avec l'association Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement (AURAEE), le projet de SCoT a intégré des réflexions et concertation des partenaires sur les impacts et l'élaboration d'une stratégie d'adaptation.

Le projet intègre l'enjeu de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ces effets dans chaque thématique :

- produire un urbanisme raisonné qui limite les déplacements,
- lutter contre les ilots de chaleur dans les centres villes/villages en intégrant des espaces végétalisés, en limitant l'imperméabilisation des sols,
- lutter contre la précarité et viser la sobriété énergétique,
- optimiser la gestion de la ressource en eau,
- développer des logements et bâtiments bioclimatiques, mieux orientés, en continuité de l'existant,
- choisir des cultures adaptées au climat local, nécessitant moins ou pas d'irrigation,
- gérer la forêt par une diversification des espèces.

3-1-2-2- Réduire les consommations énergétiques

Dans cette dynamique de lutte et d'adaptation au changement climatique, la question de la maitrise de l'énergie est primordiale. L'orientation politique de développement menée dans le cadre du SCoT aura un impact sur le bilan énergétique du territoire.

Conformément aux objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV), le territoire du Centre Ardèche fixe un objectif de réduction de 50% de sa consommation énergétique à l'horizon 2050 avec un pallier de 23% en 2030.

Sur le territoire, les deux postes les plus consommateurs concernent l'habitat (41% en 2015) et le transport routier (26% en 2015). Le territoire est également très dépendant des énergies fossiles. Certains gisements d'économie de moindre envergure pourront aussi être mobilisés : isolation des bâtiments d'exploitation agricole, des industries, économie circulaire…

Les orientations du PADD concernant la conception d'un urbanisme plus dense, la lutte contre la vacance et la réhabilitation de logements, l'optimisation des déplacements visent à répondre à cet objectif.

Le SCoT soutient également les démarches Territoires à Energies Positives (TEPOS) des EPCI Val'Eyrieux et Privas Centre Ardèche qui développe également un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur l'agglomération et qui viennent conforter par des actions opérationnelles les objectifs de réduction des consommations énergétiques et de productions d'énergies renouvelables.

3-1-2-3- Produire des énergies renouvelables variées dans le respect du territoire à toutes les échelles

La production d'énergies renouvelables (EnR) doit servir avant tout au territoire, à la fois dans la réponse aux besoins actuels et futurs des habitants, mais également comme créateur de richesses pour les territoires. Ainsi, les élus souhaitent que les collectivités soient parties prenantes du capital des projets qui émergent sur le territoire et donc positionner les collectivités comme acteurs économiques dans la production d'EnR.

L'idée n'est pas de miser sur une énergie en particulier mais bien de diversifier la production d'énergies renouvelables *(Mix énergétique : solaire thermique, éolien, photovoltaïque, hydroélectrique, méthanisation, bois énergie, etc.)* et ainsi développer et favoriser l'autonomie énergétique du territoire.

Le diagnostic montre que plus d'un tiers des ménages se chauffent au bois et que le bois énergie représente un gisement important pour le territoire. Il s'agit

d'affirmer le développement d'une filière bois énergie locale qui se construira autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux.

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) prévoit une couverture à 32% des consommations en énergies renouvelables en 2030 tandis que l'objectif SRADDET pour la région Auvergne Rhône Alpes est de 36%. En dehors du barrage de Beauchastel qui représente 76% de la production, les EnR consommées sur le territoire du SCoT ne couvrent que 12% de la consommation totale.

Pour développer le mix énergétique, il s'agit de créer les conditions favorables à son développement et de prendre en compte notamment dans la localisation les impacts paysagers, la capacité d'absorption des réseaux et les recommandations inscrites dans les guides du PNR des Monts d'Ardèche *(« Développement du photovoltaïque »* et *« Développement éolien »).*

Par ailleurs, le développement de l'énergie photovoltaïque représente un enjeu pour le territoire, il s'agit d'orienter son développement sur le bâti existant, toitures (habitat, zones d'activités, parking…) et terres déjà artificialisées (carrières).

Concernant en particulier l'énergie éolienne, et compte tenu des contraintes d'implantations des parcs (zone de survol armée, paysage, réseau…), il s'agit de renforcer les parcs existants par l'ajouts de nouveaux mats lorsque les réseaux le permettent.

Il s'agit également d'intégrer des dispositifs de production d'EnR dans les zones d'activités économiques et commerciales sur le bâti *(ombrières photovoltaïques sur parking, etc.).* Par ailleurs, le développement des nouvelles zones est conditionné à l'intégration de ces dispositifs et/ou de récupération de l'énergie fatale (énergie inéluctablement produite lors d'un processus de production d'une entreprise).

Il s'agit de produire au plus près des consommateurs pour éviter les déperditions sur les réseaux, et pallier aux phénomènes de saturation de certains réseaux.

OBJECTIF 20 : S'inscrire dans une prospective d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique et affirmer la transition énergétique comme une opportunité de développement local.

3-1-3 – Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial

Soucieux de trouver de la place pour chacun, et conscients des difficultés rencontrées par la profession agricole sur le territoire, les élus avaient inscrit dans la délibération de prescription du SCoT la volonté de développer une agriculture durable et de préserver le foncier agricole afin de soutenir des installations viables et adaptées aux réalités géographiques et économiques du Centre Ardèche.

L'agriculture est pourvoyeuse d'emploi local, à la fois en direct par la main d'œuvre qu'elle nécessite, par l'industrie qu'elle alimente (activités de transformation type salaisons, etc.) et réciproquement (la proximité de ces activités permet un dynamisme des exploitations).

Elle conditionne également une partie des paysages, valorise les terroirs et donne au Centre Ardèche une partie de sa notoriété et de son attractivité. Il s'agit donc ici de trouver le bon équilibre entre les questions de préservation des espaces agricoles, de maintien de leur dynamisme et les ambitions de développement portées dans le projet.

L'abandon des espaces agricoles est corrélé au développement du couvert forestier. Le diagnostic avait mis en avant un potentiel important sur le territoire, mais également des difficultés pour les professionnels du secteur ainsi que pour l'extraction du bois situés sur des secteurs escarpés.

3-1-3-1- Soutenir l'économie agricole et sylvicole

Il s'agit ici de trouver les moyens de soutenir l'ensemble des filières agricoles et sylvicoles, des activités amont aux activités aval.

Pour ce faire les élus, en ce qui concerne les exploitations et l'emploi agricole, souhaitent que le SCoT permette de :

- Pérenniser les exploitations et garantir la viabilité économique des exploitations en offrant une lisibilité dans le devenir des espaces agricoles pour permettre aux chefs d'exploitation d'optimiser leurs investissements. Il s'agit de s'attacher au foncier stratégique à préserver de manière prioritaire au regard de la valeur que ces activités dégagent.
- Poser les conditions propices à l'installation des agriculteurs sur leur exploitation lorsque nécessaire par la définition des espaces stratégiques pour l'extension et le développement des exploitations (habitat en particulier, etc.).

- Préserver les exploitations viables et pérennes et les espaces fonciers correspondants (y compris si ceux-ci doivent rester en friche sur une certaine période). Il s'agit ici de prendre en compte le fonctionnement des exploitations dans leur ensemble et les terrains qui pourraient conditionner leur maintien à l'avenir. Cela permettra ainsi d'éviter le démembrement au compte-gouttes des exploitations pour le développement de l'urbanisation (par exemple une nouvelle activité d'élevage qui souhaiterait s'installer pourrait être viable grâce à des terrains valorisables situés à plusieurs kilomètres du périmètre direct de l'exploitation).

Dans le même temps les élus souhaitent maintenir les activités de transformation sur le territoire puisqu'elles conditionnent la présence et la viabilité de nombre d'exploitations sur le territoire. Elles permettent également la valorisation des productions en circuits courts.

Le projet ambitionne de reconquérir certains espaces agricoles : la châtaigneraie, les espaces en déprise agricole…et encourager le développement de l'ensemble des filières *(petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, etc.)* qui émergent ou qui, dans un contexte de changement climatique, pourraient se développer. Il s'agit également de soutenir l'élevage qui participe à l'entretien des paysages, au maintien de milieux ouverts supports d'une biodiversité remarquable et l'économie locale *(marché, label…).*

Enfin, en termes d'activités sylvicoles, les essences résineuses ont connu et connaissent encore aujourd'hui un développement important au détriment des feuillus. Le bois extrait est de médiocre qualité et destiné principalement au bois plaquette ou déchiqueté ou à la fabrication de piquets. Dans une volonté de créer du développement économique et de la valeur ajoutée, les élus souhaitent accompagner la valorisation du paysage forestier dans ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique. Il s'agit également d'intégrer une réflexion sur l'exploitation forestière raisonnée et la gestion du risque feu de forêt.

Pour ce faire, il est également nécessaire de permettre l'installation des scieries, mais également de toutes les activités liées à la filière (stockages de grumes, production de bois énergie, etc) dont l'activité, compte tenu des nuisances, ne peut être proposée sur le foncier économique.

PROJET

3-1-3-2- Une ressource foncière à préserver et valoriser

La question de l'agriculture et de l'activité sylvicole est avant tout une question de foncier. Pour l'un il s'agit de le protéger, pour le second de favoriser les remembrements pour gagner en rentabilité et faire émerger des projets.

Pour l'espace agricole, le diagnostic a identifié l'ensemble des parcelles agricoles sur le territoire au regard des déclarations PAC, du Registre Parcellaire Graphique, du Recensement Agricole Général et de la rencontre des exploitants par secteurs sur l'ensemble du territoire et les a qualifiés en fonction :

- De leur potentiel de production,
- De la valeur économique dégagée,
- De leur valeur environnementale,
- Au regard de la pression urbaine,
- Au regard de l'accès à l'irrigation.

Les élus souhaitent mettre en place les mesures nécessaires à leur préservation dans le cadre du DOO.

Pour l'espace forestier, le DOO cible les massifs forestiers stratégiques pour l'exploitation et pose les conditions favorables pour leur exploitation.

OBJECTIF 21 : Développer une agriculture durable et de qualité en préservant le foncier pour soutenir les installations viables et adaptées aux réalités géographiques, écologiques et économiques

OBJECTIF 22 : Accompagner le développement d'une activité sylvicole durable locale.

SCoT Centre Ardèche : AGRICULTURE

Développer une agriculture durable, soutenir les installations, valoriser les savoir-faire

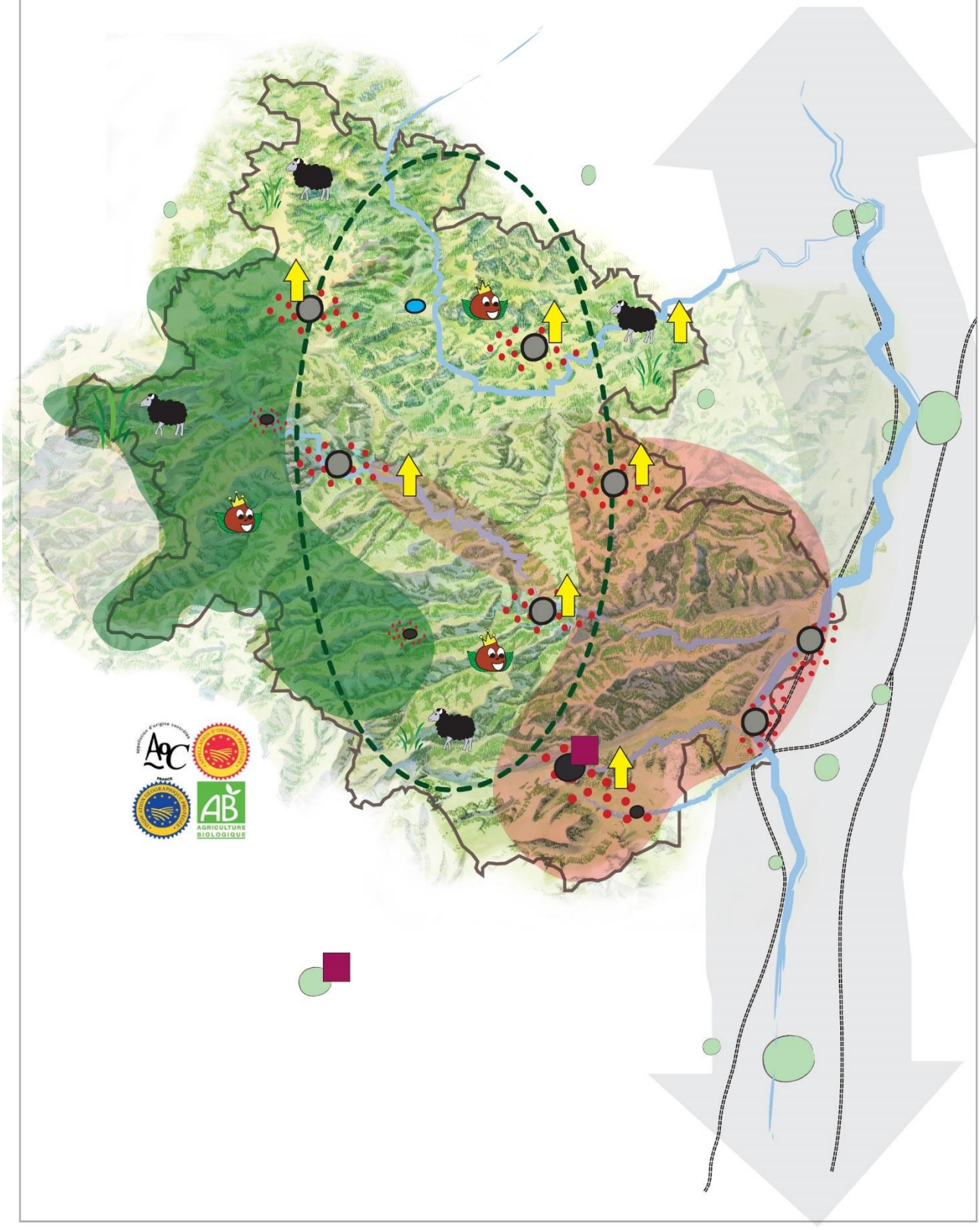

Légende carte agriculture

Secteur de la montagne : en déprise agricole, risque d'isolement. Une agriculture de qualité à soutenir et à adapter sur un secteur à forte sensibilité environnementale.

Secteur de la vallée du Rhône : risque de banalisation, pression urbaine mais terres irriguées de qualité. Préserver les espaces agricoles stratégiques et fonctionnels.

Secteur économique agricole qui se maintient : préserver les espaces agricoles stratégiques et fonctionnels.

Villes et bourgs de l'armature : préserver un espace agricole pérenne dans la périphérie des villes, identifier et protéger le foncier stratégique à enjeu sous pression urbaine

Espaces en fond de vallée potentiellement en conflit d'usage avec l'urbanisation.

Soutenir les filières agricoles en particulier la chataigneraie, et encourager le développement de l'ensemble des filières (petits fruits, etc...)

Soutenir l'élevage qui participe à l'entretien des paysages, au maintien des milieux ouverts supports d'une biodiversité remarquable et à l'économie locale.

Maintenir les activités de transformations qui conditionnent la présence et la viabilité des exploitations, qui favorisent la valorisation des produits du terroir et des circuits courts :

Entreprises de transformation : pourvoyeuses d'emploi local, lien important entre l'industrie agro-alimentaire et l'activité agricole.

Abattoir : la commune de Privas est la seule sur le territoire à diposer d'un abattoir, celui-ci doit être maintenu pour soutenir l'activité locale.

Collecte : Désaignes collecteur lait caprin et ovin, participe au maintien de l'élevage et des productions du terroir labélisées (Picodon, etc.)

Promouvoir une agriculture locale de qualité valorisant les terroirs : biologique, AOP, AOC...

Réalisation SyMCA/SCoT. 2019.

3- 2 : … Pour renforcer l'attractivité du territoire.

Il s'agit de développer dans le projet une stratégie globale pour l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique, condition sine qua non, pour les élus, de l'attractivité du territoire.

3-2-1- Accompagner un développement touristique durable

Le Centre Ardèche, riche de paysages variés, de terroirs de qualité et d'une gastronomie plurielle, dispose d'atouts naturels, culturels et historiques qui permettent le développement d'un tourisme de qualité. Les infrastructures existantes, comme les nombreuses voies douces qui l'irriguent de toute part, permettent d'envisager le développement d'un tourisme durable qui saura se servir de la notoriété de l'Ardèche pour drainer de l'activité économique.

3-2-1-1- Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté pourvoyeur d'emploi

Dans ce contexte favorable, les élus souhaitent construire un projet touristique cohérent et concerté à l'échelle du territoire. Il s'agit d'interconnecter les différentes voies douces pour permettre de rallier l'ensemble du territoire et favoriser des parcours touristiques multimodaux (Fluvial *Rhône*, Cyclo tourisme *voies douces*, Fer *Train de l'Ardèche*).

Par ailleurs, le territoire dispose de nombreux points de baignade très prisés dont les plus importants devront être confortés : le lac de Devesset, la base de loisirs Eyrium (Belsentes) et le lac aux Ramiers (Vernoux). En effet, ces bases de loisirs organisées permettent d'éviter une surfréquentation des sites de baignades dans les cours d'eau fragiles et qui ont un effet négatif sur la biodiversité. Il s'agit d'identifier les secteurs stratégiques de développement touristique et de veiller au maintien d'une eau de baignade de bonne qualité sur l'ensemble des sites de baignade.

L'ambition est de conforter un tourisme durable, de qualité et de terroir, créateur d'emplois non délocalisables.

Dans le même temps, le projet de SCoT ne doit pas sous-estimer le rôle joué par la présence des nombreuses résidences secondaires sur le territoire. Disposant de peu d'infrastructures d'hébergements de grande capacité en dehors de l'hôtellerie de plein air, le développement du tourisme se joue également grâce à l'existence de ces résidences qui conditionnent le maintien d'une certaine activité dans les villages tout au long de l'année. Ainsi, nombre de personnes viennent en week-end prolongé, en télétravail permis par le développement du numérique. Cette dynamique a permis la réhabilitation d'une partie du patrimoine bâti des villages drainant ainsi de l'activité pour les entreprises locales. En ce sens les élus souhaitent conforter le rôle économique des résidences secondaires existantes *(entreprises artisanales, commerces de proximité, économie locale, etc.)* Il ne s'agit pas de créer des résidences secondaires dans la production d'une offre nouvelle, mais de les favoriser uniquement dans l'offre de logements existants.

3-2-1-2- Développer un tourisme d'itinérance douce : singularité de la destination Centre Ardèche

En lien avec la volonté des élus de développer un tourisme cohérent et concerté jouissant de la notoriété de l'Ardèche (3-2-1-1) le projet doit permettre, à partir de l'armature de voies douces déjà existantes *(Dolce Via, voie de la Payre, Via Rhôna, Train de l'Ardèche, etc.*) et des nombreux sentiers de randonnées, le développement des déplacements doux. Il s'agit également d'encourager le tourisme fluvial de la vallée du Rhône en proposant une offre complémentaire avec le territoire. Dans ce sens, il s'agit de développer un tourisme durable respectueux de la biodiversité (encadrement du développement des sports motorisés, balisage des sentiers de randonnées renforcés dans les zones sensibles…).

OBJECTIF 23 : Accompagner un développement touristique qualitatif et durable qui s'appuie sur l'itinérance douce et les richesses locales.

SCoT Centre Ardèche : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

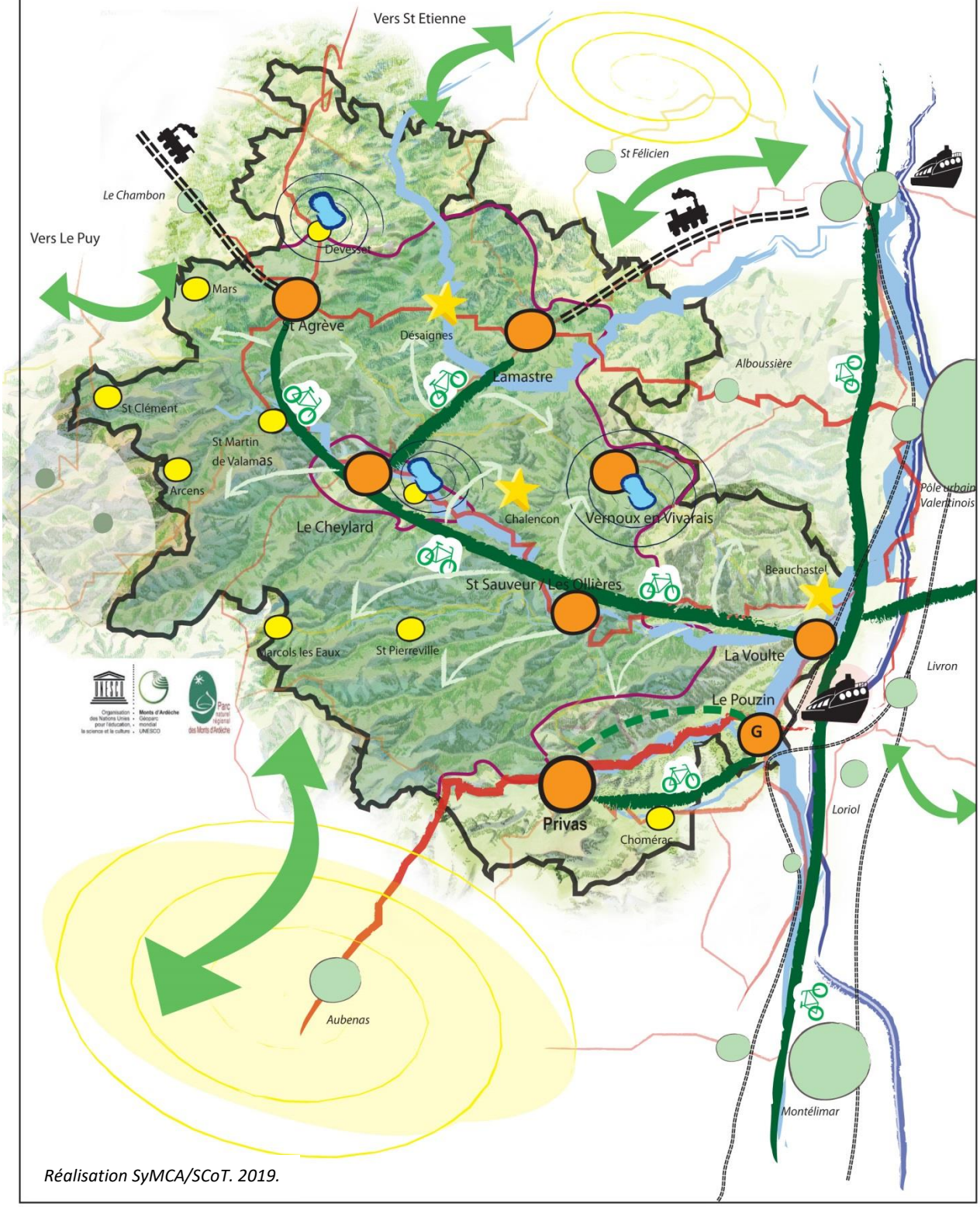

Réalisation SyMCA/SCoT. 2019.

Légende développement touristique

Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté pourvoyeur d'emplois : itinérance douce, baignade, terroir, paysages...

Polarités principales du SCoT : *Privas, Le Pouzin, La Voulte, St Sauveur/Les Ollières, Vernoux en Vivarais, Lamastre Le Cheylard, St Agrève*

Axes routiers majeurs

Routes d'intérêt touristiques

Communes touristiques à valoriser: patrimoine, points de vue, musées,

Villages de caractères à mettre en valeur : Chalencon, Desaignes, Beauchastel

Rivières principales (Doux, Eyrieux, Ouvèze, Payre) et Rhône.

Communes du PNR Mont d'Ardèche : s'inscrivent dans les objectifs du Parc : itinérances douces randonnées, développement culturel, Geoparc UNESCO...

Voies douces : Dolce Via (La Voulte/St Sauveur/Le Cheylard/St Agrève/Lamastre), voie douce de la Payre (Le Pouzin/Privas), Via Rhôna
En projet : voie douce de l'Ouvèze (Le Pouzin/Privas)

S'appuyer sur les voies douces pour mailler et irriguer le reste du territoire, lien avec les villages.

Tourisme fluvial : lien train de Lamastre vallée du Doux et halte fluvial Le Pouzin/La Voulte à développer pour affirmer un tourisme d'itinérance douce (fleuve/vélo/train touristique)

Trains touristiques : Velay Express (St Agrève) et Le Train de l'Ardèche-Mastrou (Lamastre).

Points de baignade organisés à renforcer : Lac de Devesset, Base de loisirs Eyrium, Lac aux Ramiers.

S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche pour proposer une offre complémentaire et coordonnée

Lien avec les territoires voisins pour l'offre touristique

3-2-2- Valoriser le patrimoine bâti, industriel et culturel

Le Centre Ardèche dispose d'un patrimoine naturel très important qui fait l'objet de l'attention du PADD de manière transversale dans les parties spécifiquement dédiées aux paysages, à la biodiversité mais également à l'activité agricole ou touristique. Mais le territoire, historiquement premier département industriel de France, dispose également d'un patrimoine et de savoir-faire industriels riches dont certains restent à révéler.

3-2-2-1- Révéler les richesses d'un passé industriel

Au cœur de son identité, le projet doit permettre d'affirmer une politique de valorisation du patrimoine bâti, industriel et culturel, afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire, mais aussi pour séduire de nouveaux habitants.

Il s'agit de se donner les moyens de réinvestir le patrimoine emblématique pour développer des nouvelles formes d'activités économiques *(tiers-lieux expositions, espaces de coworking ou pôles économiques)* en lien avec le développement du numérique.

Par ailleurs, le PNR des Monts d'Ardèche mène un travail de reconnaissance et de valorisation de ce patrimoine industriel et encourage des expérimentations pour la reconversion de certains sites.

3-2-2-2- Mettre en valeur les patrimoines bâtis

Dans le même temps, la réhabilitation du patrimoine bâti doit permettre de redonner de l'attractivité aux villes, bourgs, villages et hameaux dans lesquels ils se situent. Ces patrimoines bâtis concernent, au-delà de l'industrie, tous les bâtiments qui contribuent à l'identité du Centre Ardèche et à sa qualité : patrimoine historique mais également bâti ordinaire.

L'objectif de lutte contre la vacance et de réhabilitation des logements anciens dégradés dans les centres bourgs s'inscrit dans cette qualification du patrimoine bâti facteur d'attractivité du territoire (ex : réhabilitation du quartier de l'église à Privas, etc.).

Il s'agit également pour le SCoT de viser l'ambition d'améliorer la qualité des entrées de villes et de villages du territoire dont le DOO fixe les principes fondamentaux d'actions.

OBJECTIF 24 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti, industriel ou culturel qui contribue à l'identité du Centre Ardèche.

3-2-3- Valoriser les savoir-faire : *industries, terroirs (agritourisme), circuits-courts…*

Le territoire du Centre Ardèche dispose de richesses locales fortes issues d'une histoire industrielle et agricole, qui sont porteuses d'avenir pour le territoire : les moulinages et l'industrie textile qui s'est réorganisée, l'industrie du bijou, les industries agro-alimentaires, l'agriculture de haute valeur ajoutée (terrasse agricole, élevage, filières…).

Le projet s'inscrit dans la volonté de conforter l'activité économique sur le territoire par la valorisation de tous les savoir-faire propres au territoire. Il doit mettre en synergie ces activités pour révéler toute l'attractivité du territoire.

PROJET

3-2-3-1- Mettre en valeur les savoir-faire industriels

Le territoire du Centre Ardèche s'est inscrit avec force dans le temps long de l'industrialisation française, depuis la première phase de l'âge industriel jusqu'aux nouveaux secteurs du XIXème siècle.

En lien avec les orientations du 1-3-2-1 (soutenir et développer l'industrie et l'artisanat), il s'agit d'affirmer l'importance du savoir-faire industriel du territoire qui s'inscrit non seulement dans un passé riche mais également dans un futur porteur d'avenir pour l'emploi local. Le tissu industriel aujourd'hui est composé en majorité de PME dynamiques et performantes qui savent s'adapter aux innovations technologiques et économiques dans des secteurs variés et qui respectent le cadre environnemental et le vivant.

Les élus souhaitent mettre en avant et soutenir en particulier l'emploi industriel, mettre en valeur les savoir-faire locaux : la Vallée du Bijou, le textile… mais également les secteurs d'innovation.

3-2-3-2- Miser sur une production agricole locale, de qualité valorisant les terroirs

Il s'agit également de miser sur la valorisation des terroirs variés du Centre Ardèche qui le caractérisent et qui en font un territoire sur lequel un grand nombre d'exploitations ont développé une stratégie basée sur des productions de haute valeur ajoutée, qualitatives qui respectent le territoire.

Les élus souhaitent ainsi promouvoir une agriculture biologique, de qualité et de terroir : AOP, AOC, Label… qui marque le savoir-faire local et ainsi encourager les circuits courts pour permettre de soutenir notamment l'activité des nombreux marchés présents dans les polarités.

OBJECTIF 25 : Valoriser les savoir-faire locaux comme éléments identitaires du Centre Ardèche, facteurs de développement économique et d'attractivité

PROJET

4 - Un Territoire Ouvert

4 – Un territoire ouvert

Encourager les complémentarités et renforcer les échanges…

Pour son attractivité, le territoire a besoin d'accéder à des équipements structurants existants en dehors du territoire : gare TER et TGV, autoroutes, équipements commerciaux, de santé…. Par ailleurs, il est de l'intérêt pour le territoire de s'inscrire dans les stratégies portées à des échelles plus vastes (département, région, …) pour permettre les complémentarités et la coopérations dans le développement d'actions partagées. Le territoire doit être l'opportunité de lier l'Auvergne et les Alpes.

Le territoire doit également porter des projets structurants qui rayonnent au-delà du territoire pour renforcer son attractivité et tirer vers le haut tous les bassins de vie qui le constitue… L'ouverture sur la vallée du Rhône, elle-même ouverte sur l'Europe doit être un atout fort pour le territoire à développer.

La dernière ambition pour le territoire est de s'allier et coopérer avec les territoires voisins pour affirmer sa place stratégique au centre de l'Ardèche.

4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins

4-1-1- Viser la complémentarité avec l'offre commerciale des pôles voisins

Du fait de la ruralité d'une partie du territoire et de la proximité de zones commerciales majeures (autour de Valence, du Puy en Velay, etc.), les habitants du territoire sont relativement tournés vers les territoires limitrophes en matière de consommation, notamment sur les produits non alimentaires. Le fonctionnement par bassins de vie des consommations limite le rayonnement des zones de chalandises pour le commerce et ne permet pas de développer une offre commerciale de grande ampleur répondant à l'ensemble des besoins des habitants du territoire.

L'objectif n'est donc pas de réduire l'évasion commerciale dans son ensemble, mais bien de réduire au maximum les déplacements en dehors du territoire pour les besoins réguliers (alimentaires notamment). Il s'agit de prévoir une offre commerciale sur les principaux pôles du territoire au regard de l'offre commerciale des polarités principales voisines pour développer la complémentarité mais également éviter la création de friches et réserver le foncier en périphérie pour l'activité économique.

OBJECTIF 26 : Prendre en compte les offres commerciales exceptionnelles hors territoire pour ne pas développer une offre concurrentielle et accroître le risque de friches à terme compte tenu de l'évolution des modes de consommation.

PROJET

4-1-2- Déplacements : renforcer les liaisons TC inter-territoires

4-1-2-1- Développer une liaison TC entre la CAPCA et la CCVD entre les communes de La Voulte/Le Pouzin, Livron, Loriol

Les déplacements domicile-travail inter-territoire sont particulièrement concentrés sur le secteur de Privas/ La Voulte/ Le Pouzin vers la vallée de la Drôme et le pôle valentinois. Par ailleurs, le diagnostic montre également des flux importants entre Lamastre et Tournon.

Plus particulièrement, le diagnostic montre bien l'importance des échanges entre La Voulte/Le Pouzin et la Drôme (31% des actifs résidant sur les deux communes travaillent dans la Drôme et 21.5% des emplois de ces communes sont occupés par des Drômois (INSEE 2014).

L'enjeu d'organisation de ces déplacements en particulier en transport en commun est essentiel pour ce secteur. Au-delà des déplacements professionnels, cette offre de transport en commun permettrait aux habitants d'accéder aux gares TER de Livron et Loriol. La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) porte ce projet en lien avec la Communauté de Commune du Val de Drôme (CCVD).

4-1-2-2- Anticiper la réouverture aux voyageurs de la gare du Pouzin

La Région Auvergne Rhône Alpes a annoncé la réouverture de trois gares en Ardèche : Le Teil, Cruas et Le Pouzin, qui permettront de rejoindre Valence et la gare TGV.

L'espace autour de la gare constitue un secteur à enjeux en termes d'accessibilité, de mobilité, d'aménagement et d'urbanisme. Il est le lieu de convergences de stratégies d'acteurs multiples. Des enjeux forts sont associés à cette réouverture en termes de mobilité (stationnement, accessibilité) et d'aménagement (renouvellement urbain, couture urbaine).

Il s'agit donc d'anticiper cette réouverture pour prendre en compte l'impact pour le territoire en termes de mobilité, de proposer un pôle multimodal intégrant les transports en commun de l'agglomération (T'CAP), les voitures et en intégrant les mobilités douces (vélos, marche…).

OBJECTIF 27 : Développer une offre de transport en commun en lien avec les territoires voisins pour accéder aux équipements hors territoire *(gare, etc.)* et répondre aux déplacements domicile/travail.

4-1-3- S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche

Le projet touristique du territoire doit s'inscrire en continuité avec l'offre des territoires voisins. Il doit en particulier s'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche qui permet d'attirer de nombreux touristes en proposant une offre singulière mais complémentaire avec les activités proposées à proximité. Il s'agit de travailler en coopération avec les territoires voisins pour connecter les infrastructures existantes : tourisme fluvial, Via-Rhôna, Trains de l'Ardèche et du Velay, Ardèche méridionale, etc.

OBJECTIF 28 : S'appuyer sur la notoriété de l'**Ardèche** et travailler en inter-territoires pour proposer une offre touristique en continuité.

4-1-4- Développer et structurer un inter-SCoT

Les territoires limitrophes du SCoT sont tous engagés dans des démarches de SCoT dont certains sont déjà aboutis et travaillent à leur mise en œuvre. Le SCoT Centre Ardèche est à l'interface de SCoT ruraux

notamment vers l'Ouest (Jeune Loire et ses rivières, Le Velay, Ardèche Méridionale) et de SCoT plus urbains dans une dynamique métropolitaine (Rovaltain, Rives du Rhône, Rhône-Provence-Baronnies). A l'Est, le SCoT voisin de Vallée de la Drôme Aval présente des caractéristiques communes au Centre Ardèche (multi-polaires) mais une dynamique très différente compte tenu de son accessibilité.
Il s'agit dans un premier temps de développer une coopération entre SCoT*(s)* dans le but de définir des objectifs communs dans les dynamiques territoriales régionales.

Mais il s'agit également d'un enjeu stratégique fort de positionnement du territoire Centre Ardèche dans un inter-SCoT politique : il s'agit d'affirmer la volonté de développement et faire valoir le projet de territoire pour viser une complémentarité et non une concurrence avec les SCoT(s) limitrophes

OBJECTIF 29 : Développer un inter-SCoT interdépartemental pour s'inscrire dans des dynamiques communes complémentaires.

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-1- Un enjeu de développement des projets structurants sur les secteurs de la montagne et des pentes

L'identité forte de la montagne ardéchoise s'inscrit à travers son histoire rurale mais également son caractère de terre d'innovation. Ce territoire en déprise démographique et socio-économique doit être soutenu dans le cadre d'un projet ambitieux qui vise à redonner de l'attractivité à ce secteur, **en offrant la possibilité de réactivité et d'opportunité aux porteurs de projets souhaitant développer l'emploi local et l'accès aux services pour les habitants.**

Inscrit dans un principe de diversification des activités, ces secteurs doivent pouvoir :

- Soutenir les industries présentes pourvoyeuses d'emplois qui peinent à trouver des salariés,
- Accueillir des entreprises de tailles variées,
- Soutenir l'activité touristique en lien avec le patrimoine bâti, industriel et environnemental riche : lien voies douces, points de baignade à valoriser, musées et visites du patrimoine.
- Maintenir l'agriculture, valoriser les espaces agricoles de qualité permettant une agriculture durable (s'appuyer sur les AOP, AOC Mézenc, Châtaignes…)

La déprise est renforcée par la pression urbaine de la frange rhodanienne dont la dynamique démographique, et la tendance à la périurbanisation, ne permet pas un développement équilibré à l'échelle du territoire.

Il s'agit pour le SCoT d'inscrire le projet dans une solidarité territoriale qui vise à développer les bassins de vie en complémentarité.

La majorité de ce territoire est compris dans le PNR des Monts d'Ardèche et profite des nombreuses actions menées par celui-ci, dans lesquels le SCoT s'inscrit en complémentarité.

OBJECTIF 30 : Permettre le développement de projets structurants sur les secteurs de la montagne et des pentes.

PROJET

4-2-2- S'appuyer sur la vallée du Rhône, une ouverture sur l'Europe

4-2-2-1- Un espace stratégique de développement

La vallée du Rhône constitue un axe majeur de flux européens Nord/Sud et un lien entre les deux aires métropolitaines de Lyon et Marseille. Cette ouverture du territoire sur la vallée du Rhône est un positionnement stratégique et doit devenir un atout de développement en irriguant l'ensemble du SCoT : lien avec les pôles structurants, flux de marchandises et de personnes, zones d'activités ayant accès à des équipements majeurs (ports, fret...), etc.

Par ailleurs, cette frange du territoire est fortement contrainte (risque inondation/industriel, accès au foncier…) mais également concurrencée par les territoires voisins en termes de développement économique, ce qui rend d'autant plus essentielle la construction d'une stratégie d'aménagement globale.

Il s'agit d'envisager cette ouverture comme une opportunité pour irriguer le cœur des bassins de vie du territoire.

OBJECTIF 31 : Affirmer la place stratégique de la vallée du Rhône comme une ouverture du territoire sur l'Europe pour irriguer le cœur des bassins de vie.

4-2-2-2- Requalifier la zone économique du Pouzin Rhône-Vallée

Le diagnostic partagé montre un manque de foncier stratégique sur la vallée du Rhône. La commune du Pouzin dispose de plusieurs zones économiques stratégiques dont la ZAE Rhône Vallée dont l'accessibilité vers l'autoroute A7 et l'accès au Rhône sont des atouts indéniables. Le PPRI prescrit en 2010 (mais non encore approuvé) prévoit un risque inondation fort sur la zone (à la confluence de la Drôme et du Rhône). Depuis la dernière installation (entreprise Altho), seuls les parcs photovoltaïques sont autorisés. Deux permis ont été délivrés en 2018 et 2019 représentant une surface de 28 ha. Le foncier défini en zone rouge du PPRI n'est pas disponible.

Le reste de la zone doit donc être optimisée et requalifier.

OBJECTIF 32 : Développer une zone d'activité d'intérêt supra SCoT qui rayonne sur le territoire.

4-2-2-3- Travailler l'intermodalité : port fluvial / fer / route ;

Construit en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche et la Ville de Le Pouzin, le port fluvial du Pouzin est le 1er port public du département de l'Ardèche. Équipé d'un quai mutualisé pour les sociétés du site et celles des zones extérieures, il dispose d'un potentiel trimodal (eau, route, fer) qui le rend idéal pour les entreprises qui veulent développer leur logistique fluviale. Ce site s'intègre au réseau des 18 plateformes multimodales CNR qui maillent le territoire, de Lyon à la Méditerranée. Démarrés à l'automne 2014, les travaux sont aujourd'hui terminés et les 8ha en cours de commercialisation. Le site est plus particulièrement destiné accueillir des entreprises des secteurs du BTP, des céréales, et du recyclage recourant à la voie d'eau pour le transport de marchandises et matériaux.

Au-delà de l'intérêt pour le transport fluvial, ce site stratégique regroupe plusieurs enjeux : une synergie avec le port céréalier existant, la proximité immédiate de la sortie autoroutière de Loriol, une démarche environnementale qui a été menée pour préserver la biodiversité sur le site en créant un corridor écologique traversant le site, un lien avec les énergies renouvelables avec les parcs éoliens et photovoltaïques existants, mais également un projet touristique visant à valoriser le patrimoine industriel et naturel, avec la création d'une boucle Via Rhôna et la création d'un parcours pédagogique.

PROJET

Il s'agit donc pour le SCoT d'affirmer la place stratégique de cet équipement et de permettre tous les aménagements permettant de faciliter l'installation des entreprises, mais également de réserver ce foncier uniquement aux entreprises dont l'activité a un lien avec le fleuve et d'inciter la complémentarité avec les autres entreprises du secteur.

Il s'agit également d'encourager la connexion au mode ferré dont l'infrastructure existe mais n'est pas encore utilisée pour permettre, à terme, de développer un pôle économique multimodal.

Enfin, une attention particulière sera portée pour la requalification et l'aménagement des zones économiques qui jouxtent le port pour proposer une offre cohérente sur le secteur (enjeux environnementaux, énergétiques et paysagers).

OBJECTIF 33 : Promouvoir un pôle économique multimodal permettant de limiter le transport routier et de répondre aux enjeux d'avenir.

4-2-3- Renforcer l'attractivité de Privas – ville préfecture ;

La commune de Privas contribue au rayonnement du Centre Ardèche de par sa position de polarité structurante et rayonnante au niveau départemental et régional. Il s'agit donc de soutenir et développer son attractivité en lui donnant des objectifs spécifiques et en s'appuyant sur le projet de revitalisation « Cœur de ville » :

- ✓ Conforter la **ville préfecture** en termes d'accueil de population avec l'objectif de tendre vers les 10 000 habitants en 2040,
- ✓ Développer une offre économique plus variée en matière d'emplois,
- ✓ Soutenir les équipements structurants (hôpital, centres de formations, salle relais université numérique, etc.),
- ✓ Améliorer l'accès routier (RD 104) dans la traversée de Privas vers la vallée du Rhône et vers Aubenas (domicile/travail, tourisme, marchandises, etc.),
- ✓ Identifier les raccordements aux voies vertes cyclables en lien avec le futur pôle multimodal,
- ✓ S'appuyer sur sa place de ville porte du PNR des Monts d'Ardèche en venant de la vallée du Rhône.

OBJECTIF 34 : Affirmer le rôle de la ville préfecture au-delà du territoire SCoT, comme un pôle structurant pour le département et pour la région permettant de tirer vers le haut le territoire dans son ensemble.

4-2-4- Développer l'équipement numérique : communiquer/échanger…

Le développement du numérique est un enjeu fort pour le territoire car il est facteur de développement, d'attractivité et de solidarité. Certains secteurs sont encore peu desservis, il s'agit pour le SCoT d'affirmer la nécessité d'un développement de l'offre numérique sur l'intégralité du territoire.

Il s'agit de promouvoir l'aménagement numérique dans les documents d'urbanisme : équiper les zones d'activités pour leur attractivité mais au-delà équiper tout le territoire pour permettre le télétravail, la connexion aux services, l'accessibilité du territoire, etc.

OBJECTIF 35 : Affirmer le développement de l'offre numérique comme équipement structurant du Centre Ardèche pour son développement, son attractivité et son ouverture.

PROJET

GLOSSAIRE

des sigles

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AOP : Appellation d'Origine Protégée
AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité
AURAEE : Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement
DAAC : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
DUL : Documents d'Urbanisme Locaux
DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs
EIE : Etat Initial de l'Environnement
EnR : Energies Renouvelables
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GMS : Grandes et Moyennes Surfaces
INSEE : Institut National de la Statistique et des études économiques
Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORI : Opération de Restauration Immobilière
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PCAET : Plan Climat Air Energie Territoriale
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PIG : Programme d'Intérêt Général
PNR : Parc Naturel Régional
PLH : Programme Local de l'Habitat,
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPA : Personnes publiques associées
RS : Résidences secondaires
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et de d'Egalité des Territoires
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte
TEPOS : Territoires à Energies Positives
UTN : Unité Touristique Nouvelle
ZAE : Zone d'Activités Economiques
ZH : Zones Humides

PROJET